

Lettres du Concile

par l'abbé Victor-Alain Berto

Voici quelques extraits de lettres en grande partie inédites ¹, écrites par M. l'abbé Victor-Alain Berto pendant le concile Vatican II.

M. l'abbé Berto était au Concile le théologien de Mgr Lefebvre et, à partir de la troisième session, du *Cætus internationalis Patrum*, le groupe international des Pères de la minorité traditionnelle, dont le noyau était constitué par Mgr Lefebvre, Mgr de Castro Mayer, Mgr Sigaud et Mgr Carli.

*

Donnons, pour commencer, quelques éléments biographiques sur l'auteur :

Né à Pontivy, dans le Morbihan, le 9 octobre 1900, Victor-Louis-Marie Berto fut baptisé le jour même dans l'église paroissiale, Notre-Dame de Joie. Après d'excellentes études classiques au lycée de Pontivy, dont il garda la passion de la lecture et de l'enseignement, il obtint la licence en philosophie et enseigna deux ans à Dinan, puis à Vitré. Admis au Tiers-Orde dominicain en mai 1920, il prit comme patron le bienheureux Alain de la Roche (le propagateur du rosaire au XV^e siècle). Il fera profession à Rome entre les mains du Maître général, en janvier 1922. « L'idéal dominicain a marqué sa personne, son apostolat et ses œuvres. Un symbole du Père des Prêcheurs est le chien qui s'élançe, la gueule armée d'un flambeau étincelant. Au témoignage du T.R.P. Maître général de l'Ordre, frère Marie-Alain a bien rempli sa fonction dans la meute dominicaine ². »

Il fit son séminaire à Rome, au Séminaire français de Santa-Chiara, confié depuis sa fondation en 1853 aux pères de la congrégation du Saint-Esprit. Cette vénérable maison était alors dirigée par le père Henri Le Floch, consultant au Saint-Office, ami de saint Pie X et du cardinal Billot ³.

¹ — Quelques bribes de ces lettres ont été publiées dans l'ouvrage *Notre-Dame de Joie, correspondance de l'abbé V.A. Berto, prêtre, 1900-1968* (Paris, NEL, 1974, p. 256-296), ou en d'autres endroits que nous signalons ci-dessous. Sauf mention contraire, toutes ces lettres sont adressées aux communautés des sœurs dominicaines enseignantes de Pontcalec et de Saint-Cloud, fondées par l'abbé Berto.

² — *Notre-Dame de Joie, correspondance de l'abbé Berto*, Paris, NEL, 1974, « Notice biographique », p. 14.

³ — Le père Le Floch, dénoncé par le gouvernement français comme ami de l'Action Française, fut démis de ses fonctions à la demande de Pie XI en 1927, après vingt-trois ans de supériorité au Séminaire français. On sait que le cardinal Billot, également suspecté, déposa la pourpre cardinalice à cette occasion. Pour de plus amples détails, voir *Marcel Lefebvre, une vie* de Mgr TISSIER DE MALLERAIS

« Nous avons eu le merveilleux bonheur – si merveilleux que nous n'en finissons pas d'être émerveillés – d'être élevé à Rome, dans des institutions romaines, par des maîtres romains... Nous y fûmes envoyé dûment pourvu des instructions de notre vénérable évêque Mgr Gouraud, l'un des quatorze que saint Pie X sacra le 25 février 1906, lesquelles instructions tenaient dans cette phrase énergique et limpide : "Vous sucerez ce qui vous sera enseigné à Rome". Ainsi fîmes-nous pendant cinq ans, sans autre souci que le souci délicieux de bien écouter, de bien apprendre, d'être bien docile, de devenir bien romain. » (*La Pensée catholique*, n° 101, p. 46).

L'abbé Berto revint de Rome, le 30 juin 1926, docteur en théologie et docteur en philosophie de l'Académie romaine Saint-Thomas. Il fut deux ans vicaire en paroisse, puis, de 1929 à 1931, professeur au grand séminaire de Vannes. Devenu aumônier des Ursulines du Menimur (1932-1942), il fonda en 1936 un premier foyer d'enfants à La Bousellaie, lequel déménagea bientôt à Fescal. L'abbé Berto avait trouvé sa vocation : père d'enfants pauvres. Pour encadrer son œuvre, il groupa quelques jeunes filles, premier noyau de ce qui allait devenir un peu plus tard l'Institut des Dominicaines du Saint-Esprit consacré également à l'enseignement des filles. L'abbé Berto remplit encore les charges de curé et de professeur avant d'être nommé officiellement, en 1945, directeur des foyers Notre-Dame de Joie qu'il avait fondés. L'école paroissiale de Saint-Cloud (« Saint-Pie X ») ouvrit en 1945. Celle de Pontcalec ouvrit en 1955.

Très attaché à la défense de la vérité catholique, il fut sollicité pour faire partie du comité de direction de la revue *La Pensée catholique* créée en 1946 par un groupe de théologiens pour promouvoir les saines doctrines et lutter contre les dérèglements de la philosophie et de la théologie nouvelles.

Lorsque s'ouvrit le concile Vatican II, le 11 octobre 1962, l'abbé Berto, voyant bien les divisions qui affectaient l'Église, accueillit l'événement sans enthousiasme. Voici, à ce propos, ce que rapporte la « Notice biographique » qui figure en tête du livre *Notre-Dame de Joie* :

« [...] Comme il s'était intéressé à la préparation [du Concile], il en suivit avec attention le déroulement. La grave discussion de la "collégialité" ne le prit pas au dépourvu. Dès l'année précédente – 1961 –, alerté par les théories de certains théologiens, il avait posé au Saint-Office quelques questions concernant les pouvoirs des évêques. Au printemps 1963, il étudia la question la plume à la main et rédigea un mémoire qu'il envoya à un cardinal français, mémoire dont l'essentiel se retrouve dans des articles de *La Pensée catholique*, n° 89-90 et de *Itinéraires*, n° 115¹. »

« En août 1963, avant la deuxième session, Son Excellence Mgr Marcel Lefebvre, alors supérieur général des Pères spiritains, passait quelques semaines de vacances à l'abbaye de Langonnet, à quinze kilomètres de Pontcalec. Le père Berto alla saluer son ancien condisciple du Séminaire français : l'entretien, évi-

(Étampes, Clovis, 2002), p. 62-64.

1 — *Notre-Dame de Joie*, « Notice biographique », p. 41.

demment, roula sur le Concile et se termina par la proposition que Mgr Lefebvre fit au père d'être son théologien pour la session suivante, proposition inattendue, mais acceptée moyennant l'accord de l'évêque de Vannes. »

« Ainsi commencèrent deux années (1963-1964 et 1964-1965) de travail intense, excessif ; le père manqua d'y perdre complètement la vue et les spasmes cardiaques déjà éprouvés se firent de nouveau sentir. »

« L'histoire de ce qu'on a appelé la "minorité" au concile Vatican II ou l'histoire de ceux qu'on appellerait plus justement les "défenseurs de la romanité", retiendra, avec les noms de quelques évêques, celui du père Berto. Il fut la cheville ouvrière du Cœtus internationalis Patrum, "Groupe international des Pères". Le travail consistait à faire préciser, corriger, remplacer, compléter par des amendements aussi clairs et brefs que possible, munis de leurs motifs, les termes ambigus, les phrases ou paragraphes équivoques, les omissions intentionnelles des schémas proposés aux discussions et aux votes des Pères conciliaires. Besogne fastidieuse, mais nécessaire et souvent douloureuse. [...] »

*

Les lettres qui suivent datent de la deuxième et de la troisième sessions conciliaires (automne 1963 et automne 1964).

Un petit résumé des principaux événements du Concile et des questions débattues dans l'*aula* au cours de ces deux périodes permettra de mieux comprendre la teneur des lettres et les allusions qu'elles contiennent.

*

* *

Septembre-décembre 1963 : la deuxième session

La deuxième session s'ouvrit le 29 septembre 1963 et dura jusqu'au 4 décembre de la même année.

Paul VI avait été élu pape le 21 juin 1963. Avant l'ouverture de la deuxième session, il apporta une modification importante au règlement du Concile : les débats seraient désormais menés par quatre cardinaux modérateurs¹ : les cardinaux Agagianian, Döpfner, Lercaro et Suenens. Or ces trois derniers étaient connus pour être très favorables au parti progressiste.

La session débuta par l'examen du schéma sur l'Église, qui occupa l'assemblée du 30 septembre au 31 octobre.

La discussion porta principalement sur la *collégialité épiscopale* : à partir

¹ — Dans le règlement initial approuvé par Jean XXIII, les débats étaient dirigés par la présidence du Concile qui comptait dix cardinaux. Dans le nouveau règlement, la présidence était élargie à douze cardinaux, mais voyait sa fonction limitée à veiller au bon ordre du Concile et à faire appliquer le règlement. La direction des débats incombait désormais aux quatre cardinaux modérateurs. Voir R. WILTGEN, *Le Rhin se jette dans le Tibre*, Paris, Cèdre, 1973, p. 81-84.

du 4 octobre, on discuta en effet le deuxième chapitre du nouveau schéma sur l'Église qui s'intitulait : « La constitution hiérarchique de l'Église, avec référence spéciale à l'épiscopat »¹. La thèse traditionnelle fut notamment défendue par Mgr de Proença Sigaud, le 9 octobre, dans un brillant exposé qui dénonçait dans le schéma proposé une « doctrine nouvelle » et la proposition d'une sorte de « parlement mondial » au sein de l'Église, qui ruinerait l'autorité du pape sur l'Église entière et de chaque évêque dans son propre diocèse².

L'autre sujet brûlant qui occupa l'assemblée au début de cette deuxième session fut la *Vierge Marie*. Les Pères avaient reçu en janvier 1963, après la clôture de la première session, un projet de texte intitulé : « De la très sainte Vierge Marie, Mère de l'Église ». Les évêques allemands et autrichiens demandèrent alors au père Karl Rahner de leur préparer des commentaires sur ce schéma. Le théologien s'exécuta.

Selon Rahner, le schéma tel qu'il était rédigé était « une source de vives inquiétudes » pour lui-même et pour les pères Grillmeier et Semmelroth ainsi que pour l'abbé Ratzinger, qui l'avaient également examiné d'un point de vue théologique. Si ce texte était adopté, affirmait-il, « il en résulterait un mal inimaginable du point de vue œcuménique, tant en ce qui concernait les Orientaux qu'en ce qui concernait les protestants ». On ne pouvait assez souligner « que tous les résultats acquis dans le domaine de l'œcuménisme grâce au Concile et en relation avec le Concile seraient réduits à rien par l'adoption du schéma dans sa forme actuelle ».

Il convenait donc de faire en sorte, continuait Rahner, « avec toute l'insistance possible », que ce schéma devînt soit un chapitre soit l'épilogue du schéma sur l'Église. Ce serait « le moyen le plus facile de supprimer du schéma des affirmations qui, théologiquement, n'étaient pas suffisamment développées et qui ne pourraient que faire un mal incalculable du point de vue œcuménique. » Ces affirmations que Rahner attaquait si violemment, c'était l'enseignement du schéma sur la médiation de la très sainte Vierge Marie, et plus précisément le titre de « Médiatrice de toutes grâces » qui lui était donné et que le texte présentait comme une doctrine communément défendue par les catholiques et appuyée sur nombre de déclarations du magistère ordinaire.

C'est dans ce contexte que la discussion s'engagea sur le thème de la Vierge Marie, dès le 30 septembre. Les débats furent âpres, mais relativement nombreux furent les orateurs qui prirent la défense de Notre-Dame et de ses titres contre ceux qui attaquaient les « excès dévotionnels » du schéma³.

Finalement, le 29 octobre, la question suivante fut mise aux voix : « Plaît-il aux Pères conciliaires que le schéma sur la très sainte Vierge Marie, Mère

¹ — Cette discussion sur la collégialité épiscopale (360 lignes de texte) occupa neuf congrégations générales (4-16 octobre) avec un total de cent dix-neuf discours et cinquante-six interventions écrites.

² — Voir *Le Rhin se jette dans le Tibre*, p. 87-89.

³ — Voir *Le Rhin se jette dans le Tibre*, p. 90-95 et *Histoire du concile Vatican II*, t. III : *Le Concile adulte*, sous la direction de G. Alberigo, Paris, Cerf/Peeters, 2000, p. 108-112.

de l'Église, soit révisé de manière à devenir le chapitre 6 du schéma sur l'Église ? »

Le dépouillement du scrutin donna 1 114 voix en faveur de la fusion des deux schémas contre 1074, soit quarante voix de différence. Mais le règlement n'exigeait que la majorité absolue, autrement dit, sur un total de 2 193 votants, 1 097 voix. Le père Rahner et l'Alliance européenne l'avaient donc emporté par dix-sept voix. Le texte sur la Vierge Marie serait réduit aux dimensions d'un court chapitre et les expressions contestées de « médiatrice de toutes grâces » et de « médiation » seraient finalement omises.

Le lendemain, 30 octobre, à l'initiative des cardinaux modérateurs ¹, un autre vote indicatif très important eut lieu, cette fois sur la collégialité épiscopale. Quatre points (plus une question sur le diaconat) étaient portés aux voix ². Le résultat donna une écrasante majorité aux thèses libérales. Même sur le quatrième point (Que le pouvoir plein et suprême sur l'Église universelle appartenait de droit divin au collège des évêques unis à son chef), il n'y eut que 408 voix négatives contre 1717 ³.

Ce sont ces deux votes douloureux que les lettres de l'abbé Berto évoquent. Au passage, on notera avec intérêt les constatations plusieurs fois répétées par l'abbé Berto sur les magouilles des libéraux à Vatican II.

Signalons pour mémoire les autres événements marquants de cette deuxième session :

Entre le 5 et le 15 novembre : on examina le schéma sur la charge pastorale des évêques. Du 18 novembre au 2 décembre : on discuta les trois premiers chapitres du schéma sur l'œcuménisme.

Les 22 et 25 novembre : eurent lieu les votes de la Constitution sur la liturgie (*Sacrosanctum concilium*) et du Décret sur les moyens de communication sociale (*Inter mirifica*). Ces deux textes furent promulgués le 4 décembre.

Le Sel de la terre.

*
* *

¹ — Les modérateurs avaient envisagé de soumettre au vote de l'assemblée quatre points déterminants du chapitre 2 du schéma *De Ecclesia* (sur la collégialité). Comme cette mesure était une innovation que ne prévoyait pas le règlement intérieur, un compromis fut établi entre les modérateurs, le conseil de présidence et la commission de coordination, et ces quatre points furent imprimés, distribués aux Pères le 29 octobre et mis au vote le lendemain.

² — Les Pères conciliaires étaient priés de dire s'ils désiraient que le chapitre du schéma *De Ecclesia* sur le pouvoir des évêques fût révisé de manière à préciser : 1. Que la consécration épiscopale était le degré le plus élevé du sacrement de l'Ordre ; 2. Que chaque évêque validement consacré et en communion avec les autres évêques et le souverain pontife, leur chef et le principe de leur unité, était membre du collège des évêques ; 3. Que ce collège des évêques succédait au collège des apôtres dans son rôle d'enseignement, de sanctification et de soin des âmes, et que, ensemble avec le souverain pontife, son chef, et jamais sans lui (sa primauté sur tous les évêques et fidèles demeurant complète et intacte), il détenait le pouvoir plein et suprême sur l'Église universelle ; 4. Que ce pouvoir appartenait de droit divin au collège des évêques unis à son chef.

³ — Voir *Le Rhin se jette dans le Tibre*, p. 113-118 et *Histoire du concile Vatican II*, t. III : *Le Concile adulte*, p. 76-119.

Roma Felix, 28 septembre 1963.

VOICI ma situation parfaitement claire. Mgr Lefebvre a vu ce matin Monseigneur ¹, qui s'est déclaré non seulement consentant à, mais heureux de ma présence ici. L'épine, c'est que j'en ai probablement pour jusqu'à la fin de la session. Ce n'est pas que je me plaigne d'être à Rome, oh non, non, non. Seulement, vous êtes loin, et nos enfants aussi.

Les chances sont pour que d'ici à huit jours je sois nommé *peritus* et je serai le seul représentant français du clergé diocésain. J'aime bien les religieux, mais qu'ils aient pris toutes les places de *periti*, c'est ce qui me fait prendre l'accent le plus lorientais de M. Le Rouzo pour dire : « Y a d'l'abus ! »

Le travail va être terrible. Mgr Lefebvre doit intervenir en Congrégation Générale dès la semaine prochaine, il faut que le sommaire de son allocution soit déposé lundi, et j'ai à le préparer (le sommaire). Ci : trois projets de schémas dogmatiques à fouiller jusqu'à la racine en quarante-huit heures.

(...) Ne vous négligez pas sur la prière pour le Concile, et faites prier les enfants. (...)

*

29 septembre 1963, saint Michel.

Il y a du travail à mourir, mais, ma foi, je veux bien mourir, attendu que je saurais mieux mourir.

(...) Mgr Lefebvre, qui m'avait emmené, m'a ramené, et de tout l'après-midi nous ne nous sommes pas quittés, car la première Congrégation Générale se tient dès demain matin. Des centaines d'amendements aux schémas ont été proposés dans l'entre-sessions ; lesquels appuyer, lesquels combattre, quels autres introduire éventuellement, c'est un travail de le déterminer.

(...) Demain, je dois voir Monseigneur, mais je n'aurai qu'un moment, car à quatre heures, pendant vos vêpres, je dois commencer la ventilation des amendements avec Dom Frénaud ², théologien du Père abbé de Solesmes ³.

*

Rome, 17 octobre 1963.

(...) Il m'est tout à fait impossible d'en dire plus long ; que celles qui attendent des réponses veuillent bien attendre encore.

Je ne suis d'office que le théologien de Mgr Lefebvre ; en fait, je le suis de

¹ — Il s'agit de Mgr Le Bellec, évêque de Vannes en 1963.

² — Voir *Marcel Lefebvre, une vie* par Mgr TISSIER DE MALLERAI, p. 65 et 212. Dom Frénaud était lui aussi un ancien de Santa-Chiara, qu'il quitta pour Solesmes avant la fin de ses études, semble-t-il à cause du renvoi du père Le Floch par Pie XI. Mgr Lefebvre le rencontra à Solesmes en 1951. (NDLR.)

³ — Dom Jean Prou. (NDLR.)

tout un groupe d'évêques et il y a tant de documents à étudier, tant de notes ou de mémoires à rédiger, que Dom Frénaud et moi ne suffisons pas.

*

Le 29 octobre 1963, 3 h. après-midi.

Mes chères enfants, par quarante voix de majorité ¹ (le vote étant à la majorité absolue), le Concile a décidé qu'il n'y aurait pas de Constitution distincte sur la sainte Vierge, et qu'il ne serait parlé d'elle qu'à l'intérieur de la Constitution *De Ecclesia*, ou même en « épilogue » à cette Constitution ² – alors que la sainte Vierge est le Prologue, l'Exemplaire et l'Abrégé prototypique de l'Église et de tout l'ordre du salut !

Notre chagrin est extrême, au-delà de toute parole.

La majorité est si faible que le résultat du scrutin n'a pas été proclamé dans la Congrégation Générale. Mais il sera dans tous les journaux dès ce soir.

Que va faire cette moitié de l'épiscopat qui voulait une Constitution distincte sur la sainte Vierge ? Il est d'abord d'une immense difficulté de la réunir, dispersés comme ils sont aux quatre coins de Rome – et bon nombre se laisseront prendre par la crainte d'aggraver le dissentiment entre les Pères, et subiront ce qui a été fait. Je bénis Dieu d'être au service d'un des plus fermes parmi les plus fermes, et des plus courageux parmi les plus courageux. Nous partons maintenant, Mgr Lefebvre et moi, pour une réunion où se retrouveront, je l'espère, soixante ou quatre-vingts Pères. Si quelque chose en sort, vous serez averties.

*

¹ — En réalité, ce n'est pas « par quarante voix de *majorité* » mais *d'écart*. Il n'y avait que dix-sept voix de majorité. (NDLR.)

² — Les « experts » du camp progressiste considéraient comme « très important » que la Vierge Marie n'ait pas de constitution propre mais que le texte de son schéma soit inséré dans celui de l'Église. Le père Congar s'en explique : « J'ai parlé [de ce point] avec un grand nombre d'évêques de différents pays. [...] Ils *hésitent*. Ils ne voient pas de raison décisive pour l'insertion. Ils ne seraient pas contre, mais ne sont pas décidés par une raison vraiment motrice. Au fond, il n'y en a qu'une : c'est le moyen d'éviter les majorations. C'est le moyen d'éliminer le schéma actuel. C'est l'occasion unique de faire un texte œcuménique. Mais qui *sent* ces choses ? On les sent ou on ne les sent pas. C'est une question de sensibilité. » (*Mon journal du Concile*, Paris, Cerf, 2002, t. I, p. 496 [24 octobre 1963].) Aveu intéressant qui révèle la « sensibilité » profonde du père Congar : ces experts qui combattaient le culte marial n'avaient plus l'esprit catholique. On pense à Fatima et à la demande de réparation de Notre-Dame *pour les péchés commis contre le Cœur Immaculé de Marie*. (NDLR.)

Vigile de la Toussaint 1963 ¹.

Avant-hier et hier ont été des journées affreuses ². Je ne crois pas avoir jamais tant souffert spirituellement. Ceux qui disent qu'il n'y a pas de douleurs de l'âme, il faut qu'ils n'aient jamais vécu par l'âme. C'est le triomphe, au moins pour un temps, du faux sur le vrai, de l'enflure sur la simplicité, de la science arrogante et superbe sur la naïveté des petits enfants et des pauvres. On leur fera bien voir qu'ils sont de mauvais chrétiens, qui prient beaucoup trop la sainte Vierge, et qui ne devraient même pas la prier du tout, attendu qu'ils sont des ignorants et que c'est si compliqué de dire un *Ave Maria* correctement que le mieux qu'ils ont à faire c'est de s'en passer. Il faut dire l'*Ave Maria* bibliquement, exégétiquement, figurativement, typologiquement, ecclésiologiquement. Comment ces chétifs s'en tireraient-ils ? Comment éviteraient-ils de tomber dans l'abîme sans fond de la dévotion abusive, blâmable, mal entendue, périmée, qui ne laisse voir dans la sainte Vierge que la Mère de Jésus et la nôtre ?

O Seigneur Jésus, jusques à quand ? Souvenez-vous de vos pauvres, souvenez-vous des petits enfants ! Ne laissez pas assassiner dans leur cœur leur piété envers votre Mère et la leur.

Ils n'ont pas de défenseur, ils n'ont pas d'avocat, sachez bien, mes chères enfants, que si l'on pouvait être moins que rien, je serais ici moins que rien. Aucun accès nulle part, toutes les chaires occupées, toutes les portes fermées. Je suis un banni dans Rome, avec Dom Frénaud, avec le P. Gagnebet ³, avec le tout petit nombre de ceux qui refusent louange au pseudoprophète, je veux dire à cette théologie monstrueusement détachée du saint Évangile, absolument hétérogène à la foi des simples, chassant les enfants de devant la crèche et enlevant le chapelet des mains de ceux qui ne savent pas lire, étalée dans sa suffisance et dans son orgueil, ajoutant des raisonnements à des documents et des documents à des raisonnements sans autre but que de prendre sa complaisance en elle-même, semblable à un mur infiniment haut et infiniment long, désespérément infranchissable, et derrière lequel il n'y a rien, rien, rien, satisfait d'être là, de s'allonger toujours, de s'élever toujours, jusqu'à ce qu'on ne voie plus que lui.

Depuis deux jours, je n'ai pas été seul un quart d'heure sans pleurer à sanglots.

La théologie est le contraire de ce qu'on l'a faite ici. Et elle est une science

¹ — Une partie de cette lettre a été publiée dans l'ouvrage *Notre-Dame de Joie, correspondance de l'abbé Berto*, Paris, NEL, 1974, p. 273. C'est également le contenu de cette lettre qui a fourni à l'abbé Berto la matière de son article paru dans *Itinéraires* 82 (avril 1964) : « La théologie non-euclidienne et le peuple orphelin », p. 26-33. Mais la portée de ce texte et sa splendide vigueur apparaissent beaucoup mieux lorsqu'on le lit dans son intégralité et remis dans son contexte. Cette lettre constitue une analyse vraiment remarquable de la nouvelle théologie qui a triomphé à Vatican II, de son naturalisme, de sa fatuité, de son manque total d'esprit de foi et d'amour des âmes. (NDLR.)

² — C'est-à-dire, les 29 et 30 octobre 1963, jour des deux scrutins dont nous avons parlé dans l'introduction. (NDLR.)

³ — Le père Gagnebet O.P., fut membre de la commission de théologie préparatoire. (NDLR.)

mauvaise, une science maudite, si elle se vide de son contenu primordial, qui est une foi identique à la foi du plus illettré des fidèles. Je crois ce que croient nos enfants, et malheur à moi si je ne le croyais pas, et en un sens très vrai, je n'en sais pas plus long qu'eux. Si la théologie perd cette humilité foncière de vouloir demeurer consubstantielle à la foi des humbles, certes c'est alors qu'elle ne mérite pas une heure de peine, qu'elle n'est plus qu'une énorme et difforme baudruche creuse flottant dans l'espace, ou une sorte de géométrie non-euclidienne où les théorèmes s'échafaudent à l'infini sur les théorèmes, du haut desquels on peut bien mépriser le paysan courbé sur sa charrue, mais que le paysan a bien aussi le droit de mépriser, parce que de toute une bibliothèque non-euclidienne il ne tirerait pas de quoi fabriquer la charrue qui nourrit les hauts géomètres non-euclidiens.

Je ne mets pas en cause, vous le pensez bien, l'humilité des théologiens qui sont aussi, à leur manière, « non-euclidiens ». Je dis qu'ils forgent une théologie qui n'est pas humble, et qui en est châtiée par le plus effroyable irréalisme. Or il n'en va pas de la théologie comme de la géométrie non-euclidienne. Celle-ci n'a pas besoin d'être réelle, ne se donne pas pour réelle, elle peut sans dommage se donner pour ce qu'elle est, un jeu extra-spatial sur des symboles arbitrairement définis, et on a toujours l'euclidienne pour faire des outils ou construire des ponts.

Mais la théologie a besoin d'être réelle, elle exige intrinsèquement de l'être, elle ne peut pas sans se détruire consentir à ne l'être pas. Si elle ne l'est pas, et qu'elle se donne pour telle, et qu'elle parvienne à tant imposer qu'elle se fasse tenir pour telle, et qu'en même temps elle se donne pour la seule théologie, le ravage est incalculable. Car le réel résiste, l'humble réalité de la foi des humbles ; et l'on a d'un côté une théologie qui ne pouvant rejoindre le réel s'en forge un substitut et prétend l'avoir rejoint pour s'en être donné le simulacre ; et de l'autre le réel vrai, le réel réel, si je puis dire, délaissé, abandonné, puérite pâture des pauvres, dédaignés des savants.

Mais maudite la science qui ne tourne pas à aimer ! Maudite la théologie sans tendresse et sans entrailles, la théologie inhumaine, qui passe sans même le voir auprès du blessé gisant sur la route de Jéricho. Je rejette cette théologie, je la repousse, elle me fait horreur, parce qu'il n'y a plus rien sur ses traits durs et fermés de ce que saint Augustin appelle le sourire de l'Évangile aux tout-petits, « *superficies blanda parvulis* ».

Et ils nous reprochent notre « triomphalisme » comme ils ont inventé de dire ! Et ils disent qu'ils veulent faire l'Église des pauvres ! Quelles déclamations !

Ils se sont fait une idée du pauvre, aussi irréaliste que toutes leurs idées. Ils ne connaissent pas les pauvres, ils n'ont pas l'expérience des pauvres, ils se sont rendus incapables de les connaître et d'en avoir l'expérience, parce que, poussé à l'extrême, l'esprit de système se clôt sur soi, s'enferme en soi, et pour que les faits tels qu'ils sont ne lui donnent pas tort, il les voit autres qu'ils ne sont. Il n'a

pas prise sur le réel, mais aussi le réel n'a plus prise sur lui, n'exerce plus sur lui la fonction réductrice qu'il peut seul remplir, et la raison raisonnante déraisonne sur les pauvres, comme elle déraisonne sur tout.

Il est donc décidé que l'Église sera « l'Église des pauvres » quand le pape ne paraîtra plus porté sur la *sedes*, quand les évêques ne porteront plus d'ornements précieux, quand la messe sera célébrée en langue vulgaire, quand le grégorien sera relégué dans les discothèques, et choses de ce genre, c'est-à-dire, quand les pauvres seront privés de beauté, quand les cérémonies de l'Église, vulgarisées, trivialisées, ne leur rappelleront plus rien de la gloire du ciel, ne les transporteront plus dans un monde plus haut, ne les élèveront plus au-dessus d'eux-mêmes, quand l'Église enfin n'aura plus que du pain à leur donner, – quand il est écrit que l'homme ne vit pas seulement de pain !

Qui leur a dit que les pauvres n'ont que faire de beauté ? Qui leur a dit que la beauté religieuse n'est pas pour eux un moyen d'accès à la vérité religieuse ? Qui leur a dit que les pauvres trouvent mauvais de voir un évêque présider une procession, crosse en main et mitre en tête, et s'approcher d'eux pour bénir leurs petits enfants ? Sont-ce les pauvres qui ont crié au gaspillage, quand Marie-Magdeleine a répandu le nard sur la tête de Jésus, jusqu'à briser le vase pour ne rien épargner du parfum ? Qui leur dit surtout que, les évêques dépouillés des marques liturgiques de leur autorité, les prêtres leur seront plus obéissants, seront plus évangéliquement dévoués aux pauvres ? Qui leur dit que les honneurs extérieurs rendus aux évêques ne sont pas une protection faite de laquelle l'évangélisation des pauvres n'auraient plus, aux yeux des pauvres même, aucune garantie d'authenticité, sans laquelle elle ne serait plus assez durable elle-même, n'ayant plus le caractère d'une mission visiblement reçue d'une autorité plus haute, n'ayant plus que l'apparence de l'entreprise d'un particulier ?

On détruit, on saccage, on ravage, sans nul souci de ces réalités ; s'en soucier serait du « triomphalisme » et ils ont décidé que le « triomphalisme » est le dernier des crimes, indiscernable d'ailleurs du « constantinisme », lequel consiste à réclamer pour l'Église, à l'égard de la puissance séculière, une quelconque reconnaissance de ses droits. Comment ce qui était un devoir parfaitement clair, inlassablement inculqué, est-il devenu un crime ? Accusez l'esprit de système, et dites-vous que c'est un système parfaitement lié, parfaitement cohérent, qu'il faut accepter tout entier ou rejeter tout entier, auquel il ne manque que d'être vrai, mais qui est, en ce moment, dans Rome. Pendant un concile œcuménique, le seul qui ait droit à l'audience, le seul publiquement exposé, le seul écouté, le seul suivi.

Qu'y gagneront les pauvres ? Hélas, ils y perdront tout. Nous le constatons tous les jours, nous qui sommes à leur service. Quand les lois, les institutions, les mœurs publiques perdent toute référence à l'Église, quand tout se fait dans l'État dans l'ignorance délibérée et volontaire du christianisme, quand l'Église y est réduite à la condition d'une association privée, la première conséquence est que

les pauvres ne sont plus évangélisés. Nul besoin pour cela que l'État soit d'un laïcisme hostile et agressif, il suffit qu'il soit « laïque ». Les classes aisées peuvent échapper, en partie du moins, et notamment dans l'éducation des enfants, à la formidable pression sociale qui résulte de la simple « laïcité » de l'État ; les pauvres ne le peuvent pas. Ils ont besoin d'assistance, elle est laïque ; ils ont besoin d'hôpitaux, ils sont laïques ; ils ont besoin d'écoles pour leurs enfants, elles sont laïques ; et s'ils sont pauvres à ce point de ne pouvoir enterrer leurs morts, ils obtiendront des obsèques gratuites, mais laïques, car l'État, qui paiera le cercueil et le fossoyeur, ne paiera pas l'honoraire d'une absoute. Les pauvres, et eux seuls, sont emprisonnés sans remède dans la laïcité de l'État ; seuls ils sont condamnés sans remède à ne respirer que dans le climat d'indifférence religieuse engendré par la laïcité de l'État. Nous arrachons un enfant à cette asphyxie de l'âme ; nous en laissons cent, qui ne seront jamais évangélisés, qui passeront d'une école laïque à un centre d'apprentissage laïque, d'un centre d'apprentissage laïque à un mouvement de jeunesse laïque, et dont toute la vie aura été, par l'État laïque, si soigneusement, si savamment tenue à l'écart de toute influence chrétienne, que ce sera un miracle de la grâce si, une fois en cinquante ans, ils se posent seulement la question de savoir ce que cela peut bien être d'être chrétien.

Il y a longtemps que c'est ainsi ; mais jusqu'aujourd'hui, la théologie catholique enseignait que c'était un mal, une iniquité, un désordre atroce dont les petits de ce monde étaient la proie sans défense, un désordre auquel il fallait travailler sans relâche à substituer l'ordre chrétien. Maintenant elle enseigne, du moins celle qui a le privilège exclusif de la parole, que c'est ce désordre qui est l'ordre, que la société civile a le devoir d'être laïque, et si l'évangélisation des pauvres en est rendue plus difficile, tant pis pour les pauvres ; le Système ne saurait avoir tort.

C'est une frénésie. Il n'y a pas huit jours, sous la signature (probablement pseudonyme) d'un « théologien de l'Amérique latine », je lisais que seul le consentement des conjoints étant l'élément sacramentel, il était grand temps que l'Église les dispensât de se présenter devant le prêtre pour se mettre en harmonie, sur ce point aussi, avec une société désormais heureusement « désacralisée ». Où a paru cet article ? Dans les *Informations catholiques internationales*, à quelques pages d'un article signé du P. Congar – et le P. Congar est ici, à ce jour, le théologien des théologiens.

Nous en sommes à ce point, mes chères enfants. Ç'eût été, pour les pauvres et les petits, la seule partie des Actes conciliaires qui leur eût été immédiatement accessible, qui leur eût parlé au cœur, qu'une solennelle proclamation des grandeurs de la sainte Vierge, de sa puissance d'intercession, de la légitimité et du fruit du culte que nous avons pour elle. Cette proclamation n'aura pas lieu. Nos petits enfants, ni aucun petit enfant du monde, ne sont pris en considération par le Concile, sinon dans la mesure où il faut corriger les excès de leur confiance et de leur piété. Ce qu'on juge à propos de dire de la sainte Vierge – le

moins possible – sera si savamment et si abstraitement brassé, résorbé, et noyé dans la Constitution sur l'Église, qu'il n'y aura rien à en tirer pour nourrir les pauvres et les petits. Je vous l'ai déjà écrit, ce changement (car ce qui était préparé, c'était une Constitution distincte sur la sainte Vierge) peut paraître peu de chose *ut res* ; des théologiens peuvent toujours rattacher n'importe quoi à n'importe quoi, c'est l'enfance de leur art ; il est désastreux *ut signum* ¹. L'étendard de la Vierge n'est pas levé ; il est maintenu plié, pour ne pas dire enfoui, et c'est de le voir levé que les pauvres ont besoin.

Rien n'est fait, certes, il ne s'agit que d'un projet, et ce projet de résorption n'a obtenu que trente-huit voix de majorité, sur plus de deux mille votants ; vingt voix de plus, et le projet contraire l'emportait. Comme il y a toujours beaucoup plus de vingt Pères absents aux Congrégations Générales, la majorité du 29 octobre n'a aucune signification réelle, puisqu'on ignore comment auraient voté les absents. Mais que plus de mille Pères aient voté la résorption, c'est déjà infiniment douloureux.

Je ne sais pourtant si je n'ai pas encore plus souffert des votes du lendemain ². Ils ne sont pas (heureusement, ils ne pouvaient pas être) la contradiction ouverte et formelle du premier concile du Vatican. Ils en sont la négation, ou plutôt la prétérition pratique, et cette fois la majorité a été écrasante, de beaucoup plus des deux tiers. Vatican I n'est pas nié, il est passé sous silence, tenu pour inexistant. C'est si vrai, qu'il n'en est pas même fait mention dans les questions posées aux Pères. A force de raffinements, de distinctions, de subtilités, les théologiens s'en tireront toujours ; mais ici encore, comment feront les pauvres, qui n'ont pas étudié jusqu'à trente ans, et pour lesquels, jusqu'ici, la structure de l'Église était si accessible dans sa simplicité, pour lesquels aussi il était si bon, si doux, si bienfaisant, de penser au Pape comme au Vicaire de Jésus-Christ, n'ayant ici-bas ni supérieur, ni égal, pleinement et uniquement en possession de la souveraine puissance dans l'Église ? Mais que sont les pauvres réels dans ce Concile jusqu'ici si irréallement « pastoral » ?

Je ne vous dis rien des habiletés, des intrigues, des astuces. Je n'en sais que peu de chose, et ce que j'en sais est trop triste. Que la sainte Vierge nous assiste, mes chères enfants ; priez bien.

*

¹ — *Ut res...*, *ut signum* : « en tant que réalité », « en tant que signe ». (NDLR.)

² — Les votes sur le chapitre deuxième du schéma *De Ecclesia*, c'est-à-dire sur ce qu'on a appelé la collégialité épiscopale. (NDLR.)

Saint André, 1963, Samedi, Rome ¹.

[Lettre à M. l'abbé B***]

(...) Le travail a été formidable, ce n'est rien ; il a surtout été douloureux. Que de fois, après les votes du 29 et du 30 octobre, j'ai pleuré, pleuré à sanglots, sur les pauvres feuillets que je couvrais d'écriture ! Le châtiment de Dieu est venu sur ces votes, surtout peut-être sur le premier ; le second, plus grave *ut res* que le premier, était moins affreux *ut signum*. Le sort de la session a été réglé ce jour-là au ciel, où règne un Fils qui ne veut pas qu'on outrage sa Mère. Le châtiment a été ce honteux pataugeage, ce risible *fiasco* de deux mille évêques, répétant deux mille fois qu'on allait voir ce qu'on allait voir, sans rien faire voir que leur impuissance et leur nullité.

Je m'accuse, et je voudrais m'accuser devant la terre entière, d'avoir douté, douté de l'amour de Notre-Seigneur pour sa Mère, douté du soin qu'il aurait de venger son honneur. La vengeance a été prompte ; elle a été de rendre le Concile gâteux pendant six semaines, et elle est douce – si elle s'arrête là.

Oui, j'ai douté, et je m'en accuse amèrement. Mais quoi ! Nous étions quelque soixante Pères sur deux mille, une dizaine de théologiens contre plus de cent. *Nous avions en face des hommes d'un jour qui n'avaient qu'une heure, qui savaient que cette heure ne reviendrait pas, qui voulaient que cette heure fût celle de leur triomphe, et qui pour triompher ne ménageaient ni l'intrigue, ni les effets de surprise, ni les pièges savamment dressés, ni même, hélas, l'improbité.* Que pouvait notre fragile barrière ? J'ai mis trois semaines à comprendre que Dieu l'avait rendue infranchissable. Je croyais qu'elle avait cédé, quand elle tenait encore ; je la croyais emportée, et elle résistait. J'ai souffert, et mortellement souffert, avant de voir enfin ce que j'avais sous les yeux : Dieu imposant des limites à la mer, comme dit le Saint-Esprit dans la Sagesse, et lui défendant de les dépasser.

Pourquoi ce formidable assaut est-il soudain tombé en défaillance ? Pourquoi n'a-t-on pas battu le fer pendant qu'il était chaud ? Pourquoi les chefs de cette majorité numériquement toute puissante n'ont-ils pas sur-le-champ bâclé un schéma conforme au vote du 29 octobre, présenté ce schéma aux Pères, arraché un nouveau vote qui eût été leur victoire définitive ? Dans l'état des esprits, c'était si assuré, si infaillible, qu'aucune explication humaine de ce foudroyant aveuglement d'hommes jusque-là si habiles ne me suffira jamais. Il n'y a qu'une explication. Le funeste vote de la veille, apostasiant l'Évangile des Noces de Cana, loin d'inviter la sainte Vierge, lui avait signifié son congé. Elle encombrait ! La Vierge Marie encombrait le Concile, qui l'invitait à sortir. Oh ! elle ne se l'est pas fait dire deux fois ! La terre n'a pas tremblé, la foudre n'est pas tombée sur Saint-Pierre. La Vierge Marie est sortie discrètement dans un profond silence ;

¹ — Cette lettre a déjà été publiée ici ou là, notamment dans *Le Sel de la terre* 6, p. 169-170. Elle complète admirablement la précédente. (NDLR.)

seulement, si discrètement, dans un silence si profond, qu'elle n'a pas dit : *Vinum non habent*, et les destins de la deuxième session ont été scellés. Quand on est un Concile œcuménique et qu'on fait sortir la sainte Vierge, on devrait au moins se rappeler qu'elle ne demande qu'à s'effacer, c'est assez connu, et qu'elle pourrait bien s'effacer trop. La sainte Vierge n'ayant rien dit, Jésus n'a rien fait ; l'eau est restée de l'eau, même pas de l'eau potable, de l'eau de toilette, toujours comme à Cana, et encore avec beaucoup de mauvais microbes dedans. Il y en avait de l'eau dans ces urnes... ! Elles en rendent depuis six semaines par deux mille robinets, la session va finir, et il y a des robinets qui trouvent qu'ils n'ont pas assez coulé ! Mais l'avis commun est que ça suffit comme ça. On a beau changer de robinet, c'est toujours de l'eau qui sort, et comme personne n'a plus le moindre espoir de voir sortir du vin, autant fermer tous les robinets.

Je pense que la sainte Vierge, quant à elle, se serait contentée de laisser le Concile barboter dans toute cette eau pas trop propre. Mais, au lieu de lui demander à genoux, dans une supplication solennelle, de prononcer le *Vinum non habent*, on l'a formellement déclarée gênante, embarrassante, encombrante, à la face de son Fils, elle, l'Épouse du Saint-Esprit ! Toujours quand on est un Concile œcuménique, on doit savoir que mettre la sainte Vierge à la porte est une opération qui peut avoir des suites, et peut n'être pas ratifié par QUELQU'UN qui lui a ouvert les portes du ciel ; on doit voir plus loin que le bout de son nez, et ne pas se figurer qu'on a droit au Saint-Esprit comme ça sur commande, du moment qu'on est un concile.

Dominus autem irridebit vos. L'Esprit-Saint qui a couvert Marie de son ombre, est aussi l'Esprit qui plane sur les eaux. De sorte que cette deuxième session n'a pas été seulement stérile, elle a été un marécage, par la juste démission de Dieu. L'armée ne s'est pas débandée, elle a été arrêtée sur place, enlisée jusqu'aux genoux, chacun soulevant une jambe pendant que l'autre s'enfonçait, dégageant celle-ci et s'enfonçant de l'autre, avec des contorsions pareilles à celles des dindons que, dans les foires, on oblige à danser en les mettant sur des tôles surchauffées. Et pendant ce temps-là, l'Esprit-Saint, qui ne vient d'auprès du Père que s'il est envoyé par le Fils, *quem ego mittam vobis a Patre*, attend dans le paradis. Qu'est-ce qu'il attend ? Que le Concile soit célébré comme au Cénacle, *cum Maria Matre Jesu*.

Voilà..., l'histoire mystique de la deuxième session ; c'est la seule histoire vraie. Je l'ai vécue, sans d'abord y rien comprendre, le cœur dans un étai. *Nondum venit hora mea*, Jésus n'a pas à avancer son heure, la sainte Vierge ne l'en ayant point prié. Mais aussi *haec est hora vestra* ; « vous aviez votre heure, que le Seigneur vous a laissée ; elle lui a servi à vous confondre, et maintenant elle est passée, il ne vous en sera pas accordé d'autre. » *Spes nostra, Salve !*

A bientôt, ... et que la mort nous trouve *super hanc Petram*.

Traduction de la lettre reçue de S. Exc. Mgr Carli, évêque de Segni, le 12 novembre 1963.

Très Révérend et cher Père,

Je vous remercie de l'hommage que vous m'avez envoyé de *La Pensée Catholique* et de la belle lettre qui l'accompagnait. Je me suis réjoui (de ¹) et j'admire votre grand amour pour la papauté. Oh ! que nous fussions tous ainsi ! Avec grand intérêt j'ai lu votre étude sur la Collégialité : en presque tout nous allons d'accord. Avec quelques explications réciproques, peut-être ² en tout. Il serait utile de la compléter, de la développer et de l'imprimer, comme solide contribution à la question qui préoccupe tant.

Veillez me recommander au Seigneur dans vos prières. Je vous salue et vous bénis.

Vôtre *in Domino*
Louis-Marie Carli

Mgr Carli avait fait à « Santa-Monica », maison généralice des Grands Augustins (pas les Assomptionnistes), en face de la colonnade de gauche en regardant Saint-Pierre, une conférence de tous points admirables, à laquelle assistaient une quarantaine de Pères – et moi aussi, comme *peritus privatus* de Mgr Lefebvre. A la suite de quoi je lui ai écrit, lui envoyant en même temps un exemplaire de l'étude sur la collégialité en *pro manuscripto* (cette étude devait paraître en même temps qu'une autre de M. Dulac, et en fin de compte n'a pas paru), et la livraison de *La Pensée Catholique* où se trouve l'article « Images du R.P. Le Floch ». Au recto la réponse de Mgr Carli.

De ma première rédaction je ne retrouve plus la première page. Je l'ai réécrite parce que l'écriture était presque illisible, à cause de la fatigue de ma main, et en récrivant j'ai changé diverses choses que je n'ai pas reportées sur le dit brouillon. Je n'ai pas mieux à vous offrir...

Il n'y aura pas d'« explications » entre Mgr Carli et moi, par la raison qu'il a raison ; ce qui est la meilleure des raisons. Si vous parvenez à me lire (et à me traduire) vous verrez qu'à la fin de ma lettre je reconnais la force de ses objections contre une collégialité même seulement aptitudinelle ou virtuelle de l'épiscopat. Je ne suis pas venu au monde pour me mesurer avec un théologien de la force de Mgr Carli. Je m'estime déjà bien heureux de me trouver, par la grâce de Dieu, en harmonie préétablie avec des hommes comme lui ³.

Oremus et laboremus.

¹ — *Godo* (de *gaudeo*) est transitif en italien, comme « goûter » ou « savourer » en français. Mais la nuance propre est bien « se réjouir (de) quelque chose ». (Note de l'abbé Berto.)

² — *Forse* = peut-être, mais souvent, comme ici le sens de « vraisemblablement » : « pourquoi pas en tout ? » (Note de l'abbé Berto.)

³ — Au sujet de Mgr Carli, qui fut l'un des orateurs les plus pugnaces du *Coetus internationalis Patrum* dans l'aula conciliaire, le père Wiltgen écrit ceci : « Le cardinal Döpfner convint plus tard qu'il n'y avait pas au Concile d'évêque qu'il redoutât davantage que Mgr Carli. » (*Le Rhin se jette dans le Tibre*, p. 89.) (NDLR.)

*
* *

Septembre-novembre 1964 : la troisième session

La troisième session commença le 14 septembre 1964 et se continua jusqu'au 21 novembre suivant. Elle fut très chargée. Voici la liste des textes qui furent discutés dans l'aula conciliaire et des principaux événements de cette période :

Du 15 au 18 septembre : examen du schéma sur l'Église, approbation des six premiers chapitres. Du 18 au 23 septembre : examen du schéma sur la charge pastorale des évêques. Du 23 au 28 septembre : examen du schéma sur la liberté religieuse. Du 25 au 30 septembre : examen du schéma sur les relations avec les non-chrétiens et les juifs (la nouvelle version du texte fut critiquée parce qu'elle n'avait pas conservé le rejet de l'accusation de déicide).

Les 30 septembre et 1^{er} octobre : discussion sur le statut des annexes ajoutées au schéma XIII (« L'Église dans le monde de ce temps ») ; elles seront finalement intégrées au texte. Du 30 septembre au 6 octobre : examen du schéma remanié sur la Révélation. Du 6 au 12 octobre : début de l'examen du schéma sur l'apostolat des laïcs.

Du 9 au 11 octobre : *Après la protestation de dix-sept cardinaux, le pape renonce à faire refondre le schéma sur la liberté religieuse par une commission comprenant trois opposants*. Cette demande de refonte adressée au pape venait du secrétaire général du concile, Mgr Felici ¹. On va voir qu'il est plusieurs fois question de cette affaire dans les lettres de l'abbé Berto. Les noms qui circulèrent au sujet de ces « trois opposants » étaient ceux du cardinal Browne, de Mgr Lefebvre et du Maître général des dominicains (le R.P. Aniceto Fernandez).

Du 13 au 15 octobre : début de l'examen du schéma sur le ministère et la vie des prêtres. Entre le 15 et le 20 octobre : examen du schéma sur les Églises orientales catholiques. Du 20 octobre au 10 novembre : examen du schéma XIII (« L'Église dans le monde de ce temps »). Du 6 au 9 novembre : examen du schéma sur l'activité missionnaire de l'Église. Du 10 au 12 novembre : examen du schéma sur la vie religieuse. Du 12 au 17 novembre : examen du schéma sur la formation des prêtres. Du 17 au 19 novembre : examen du schéma sur l'éducation chrétienne.

Le 19 novembre : vote de la Constitution dogmatique sur l'Église (*Lumen Gentium*). Le même jour, le pape retire le texte sur la liberté religieuse de l'ordre du jour et propose des amendements au schéma sur l'œcuménisme.

19 et 20 novembre : examen et abandon du schéma sur le mariage.

Le 20 novembre : vote du Décret sur les Églises orientales catholiques

¹ — Voir Yves Congar, *Mon journal du Concile*, Paris, Cerf, 2002, t. II, p. 190. (NDLR.)

(*Orientalium Ecclesiarum*) et du Décret sur l'œcuménisme (*Unitatis redintegratio*). 21 novembre : Promulgation des trois textes votés.

Le Sel de la terre.

*
* *

Roma, 18 h. du 8 septembre 1964.

JE REMETS à plus tard (à quand ?) le récit de la suite du voyage. Car Mgr Lefebvre vient de m'apporter de la besogne. Demain matin, nous allons ensemble faire visite au cardinal Browne, au Général des augustins (chez lesquels nous tiendrons nos réunions), au cardinal Siri – et demain après-midi nous irons probablement voir Mgr Carli dans son évêché de Segni (tout près de Rome, 40 km. dans le Sud-Sud-Est).

*

Rome, le 12 septembre 1964.

(...) Nous sommes donc allés hier après-midi, Mgr Lefebvre et moi, faire visite à Mgr Carli dans son petit évêché de Segni, à soixante kilomètres Sud-Est de Rome, dans les Monts Albains, 660 m. d'altitude. Longue conversation de près de deux heures. Entier accord de doctrine et de « tactique », si l'on peut dire, car « tacticiens » nous ne le sommes guère et ne voulons pas l'être.

Le programme conciliaire est le même que l'an dernier : séance tous les jours sauf les samedis, dimanches, et jours de fête. On commencera par le chapitre VII de la Constitution sur l'Église (savoir son caractère eschatologique). Ce sera pour « se faire la main », car ce chapitre VII, quoique tout à fait insuffisant, ne sera pas de ceux sur lesquels se livrera la grande bataille.

Je tourne court, il faut que j'aille voir à la congrégation des Séminaires Mgr Pozzi. Il est 10 h. du matin.

*

17 septembre 1964, 5 h. du soir,
sur un banc de la Via della Conciliazione
(en vue du dôme de Saint-Pierre).

Vous attendez des nouvelles, vous n'en aurez pas. Les journées sont si courtes, chacune d'elles si chargée d'incidents, que je n'ai pas un instant à moi. En outre et surtout, mon travail est absolument différent de celui de l'an dernier. En gros, il s'agit de fédérer les « Romains ». En détail, cela suppose d'innombrables rencontres, démarches, communications dont je n'ai absolument pas le droit de parler, d'autant moins que je me trouve être un point de croisement où

se rencontrent de bien plus grands que moi. Je suis devenu comme le catalyseur de toute la romanité qui est en suspension chez les Pères. Et cela seul me récompense de la fidélité de toute une vie.

*

Roma, le 13 octobre 1964 ¹.

[Extrait d'une lettre à M. l'abbé L***]

(...) Les journaux (*Le Monde*, oui *Le Monde* et *La Croix*, oui *La Croix*, voilà nos lectures par devoir d'état) m'ont appris qu'il y a tempête en Bretagne, mais s'il y avait eu des dégâts chez nous, vous me l'auriez dit, en sorte que tout à l'heure (il est 9 h. 1/2 du soir), je dormirai tranquille.

Je viens seulement d'ouvrir votre lettre. Le courrier du soir arrive vers 7 h., mais je ne suis sorti qu'à 8 h. passées de chez le cardinal Larraona ², ayant travaillé près d'une heure avec Mgr Carli, et en arrivant il a fallu que je me précipite à la salle à manger pour avaler un repas refroidi. « En principe » nous dînons à 8 h., mais quand on finit de travailler à 8 h. 1/4 et qu'on a, de la place Saint-Pierre, à gagner le Monte-Mario au milieu du trafic romain, on ne peut pas être à l'heure. Demain matin à 9 h., sens inverse. Je dépose Mgr Lefebvre devant Saint-Pierre et je retourne dare-dare chez le cardinal. J'aurai deux heures pour faire un travail qui demanderait deux jours : à 11 h., Mgr Carli quittera la salle conciliaire et je devrai me retrouver place Saint-Pierre pour lui remettre le produit de ma cervelle. J'appelle cela une vie de chien et sans ces fichus serments de docteur romain qui me taraudent les entrailles, je prendrais avec plaisir le premier train, direction Pontcalec. Mais enfin, ils sont là, ces serments ; ils me dévoient, tant pis, et dût le vieux cheval que je suis tomber raide entre les brancards,

¹ — Cette lettre a déjà été publiée en grande partie dans *Notre-Dame de Joie, correspondance de l'abbé Berto*, Paris, NEL, 1974, p. 289-291.

Cette lettre est très intéressante car elle raconte la fabrication et la diffusion des « modi » (amendements). En effet, le *Cætus*, se sachant minoritaire et incapable de rivaliser avec les énormes moyens mis en œuvre par ses adversaires, engagea une guerre des « modi ». Wiltgen raconte : « Un flot presque ininterrompu de circulaires, de commentaires sur les schémas, d'interventions et d'amendements coula de sa plume [de Mgr Sigaud] et de celle des évêques et théologiens qu'il avait réunis. Longtemps avant qu'un schéma vînt en discussion, un programme d'action avait été défini, précisant les aspects du schéma qu'il convenait d'appuyer ou d'attaquer dans les interventions orales ou écrites. [...] L'abbé Ratzinger, théologien personnel du cardinal Frings, se trouvant un jour à table dans un groupe, dit que les libéraux, après avoir obtenu la majorité dans les commissions, avaient pensé qu'ils auraient les mains libres au Concile, mais que les interventions et les votes commençaient à leur montrer que leurs propositions se heurtaient à certaines résistances et que les commissions devaient en tenir compte lorsqu'ils réviseraient les schémas. A l'insu de l'abbé Ratzinger, Mgr de Proença Sigaud était assis à quelque distance de lui, et il rit sous cape en entendant un représentant de l'Alliance européenne reconnaître le fait publiquement. » (*Le Rhin se jette dans le Tibre*, p. 147-148). (NDLR.)

² — Le cardinal Arcadio Larraona avait été membre de la commission centrale préparatoire. Devenu préfet de la congrégation des rites, il fut président de la commission conciliaire de liturgie. Il avait mis son secrétariat à la disposition du *Cætus internationalis*. (NDLR.)

au moins je mourrai sans m'être parjuré.

Tout cela est d'ailleurs de la rhétorique ; je me porte comme le chêne qui est au coin de la balustrade ; c'est vieux, c'est nouveau, ça tient on ne sait pas comment, mais ça tient et ça a encore toutes ses feuilles. Mais enfin, quel travail ! Eh bien, la confection des *modi* pour les *placet juxta modum*. Je pense que ces jours-ci vous aurez un échantillon que j'ai envoyé en recommandé à Mère M***. Tous les schémas sont détestables, mal pensés, mal digérés, modernisants, progressissants. Pour les empêcher de passer tels quels, il faut qu'un nombre aussi grand que possible de Pères vote *placet juxta modum*. Mais quand on vote *juxta modum*, il faut fournir sur le champ le *modus* qu'on désire, et la raison pour laquelle on propose le *modus*. Sur deux mille Pères, il n'y en a pas deux cents qui puissent faire ce travail, faute de goût et de temps, mais beaucoup, si on leur apporte tout préparé le *modus* et la *ratio modi*, ne demandent pas mieux que de les utiliser, car au fond ils ne sont pas contents des textes qu'on leur présente *in aula*. Notre travail (à notre petit collège de théologiens) est donc de passer le texte au peigne fin, de déterminer les passages inacceptables, de préparer le *modus* et la *ratio modi*, de rédiger l'un et l'autre avec le maximum de densité et de brièveté – ce n'est pas peu de chose ! – mais, comme les secrétaires sont encore moins nombreux que les théologiens, il faut aussi prendre sa part de la besogne matérielle : photocopie, classement des feuilles, agrafages, répartition parmi les Pères. Cette partie du travail, je l'envoie intérieurement à tous les diables ; mais que voulez-vous, il y a ces fichus serments. Je ne peux pas jouer au grand cuisinier qui donne majestueusement les recettes et qui laisse les marmitons rater les plats. Il est nécessaire que les *modi* parviennent effectivement aux Pères ; si je me contente de les rédiger et que, par ma faute, ils ne parviennent pas, je suis parjure. La frousse d'être parjure m'a fait manœuvrer pendant des heures l'appareil à agrafes. On jure à vingt-deux, vingt-trois ans, quand on ne connaît rien de rien de cette gueuse d'existence, et à soixante-quatre ans, quand on demande à se détendre, crac, le serment se resserre et on est plus ficelé que jamais.

Je suis quand même content d'avoir juré que je reconnais la sainte Église romaine comme Mère et Maîtresse de toutes les Églises, quand je vois les sottises, les inepties, les tartuferies déchaînées contre elle ; elle a été mon grand, je peux dire mon unique amour, puisqu'elle n'est pas séparable de Dieu, de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge ; mais je l'aime de plus en plus, mesurant de mieux en mieux combien elle est nécessaire aux autres Églises et qu'elle est l'unique protectrice des humbles et des petits... Ne prenez pas d'ailleurs les secrétaires du cardinal Larraona pour des marmitons. Ce sont de jeunes prêtres espagnols (espagnols, ça vous fera plaisir) de première valeur, et qui ne boudent pas au travail, je vous en réponds.

Pourquoi le cardinal Larraona ?

1° — parce que ses vues sont tellement les nôtres (en plus grand) que c'est un bonheur de travailler sous lui ;

2° — parce qu'il a un bon matériel de polycopie, qu'il met à notre disposition ;

3° — parce qu'il a un personnel, deux jeunes secrétaires, qui sont, comme je viens de vous le dire, très intelligents, très actifs, très dévoués, très romains.

Tout ce travail est-il efficace ? Il pourrait l'être davantage, il l'est déjà beaucoup. Sur le vote le plus important jusqu'ici de la session (le corps épiscopal dispersé, sujet « habituel » de souveraineté) il y a eu 574 *placet juxta modum*, moins des deux tiers, mais assez pour qu'il n'y ait pas l'unanimité morale (27 % d'opposants). Sur ces 574, il y en a au moins 540 qui ont utilisé des *modi* proposés par nous. Nous en avons distribué 600, faute de temps pour en distribuer davantage. Vous voyez que ça n'a pas été du travail perdu ¹.

Tout cela n'empêche pas d'agir de bien des manières, au hasard des rencontres et des conversations. *Il n'y a qu'une méthode à laquelle nul ne songe de notre côté, c'est l'intrigue et la manœuvre. La distribution des modi se fait au vu et au su des diverses conférences épiscopales ; nos réunions de travail du mardi sont publiques.*

Filii lucis sumus !

*

14 octobre 1964, 10 h. du matin, Rome.

De ce que racontent les journaux d'hier et d'avant-hier, rien n'est confirmé. Il y a certainement en très haut lieu des événements graves, on ne sait pas bien lesquels. Il paraît certain que le cardinal Browne et le P. Général ont été nommément désignés par le Saint-Père pour réexaminer la déclaration sur la liberté religieuse. On a donné aussi comme certaine la désignation de Mgr Lefebvre. C'est peut-être vrai, c'est peut-être une confusion de nom (il y a quatre Lefebvre au Concile, dont le cardinal de Bourges) c'est peut-être une manœuvre pour soulever des clameurs.

De toute manière, vous serez heureuses comme je le suis de voir dans cette « commission » deux dominicains, et ces deux-là.

¹ — Ce vote (sur le chapitre III – anciennement chap. II – du schéma sur l'Église) eut lieu le 30 septembre 1964. Il y eut en fait 572 *placet juxta modum* (et non pas 574) pour la première partie du chapitre (sur la collégialité) et 481 pour la deuxième partie. Mgr Carli s'appuya sur ce grand nombre de *juxta modum* pour adresser au pape une réclamation et contester la légitimité du vote. De même Mgr Staffa écrivit au pape le 7 novembre 1964 pour se plaindre que plusieurs *modi* (qu'avait proposés le *Cætus*) avaient été écartés par la sous-commission de la collégialité au profit d'autres *modi* moins importants. D'autres Pères s'étant également adressés au pape pour dire leur inquiétude au sujet de l'interprétation libérale qui était donnée au texte, on sait que Paul VI pleura et demanda à la commission de théologie de préparer une *Nota prævia* pour fixer l'interprétation du chapitre III sur la collégialité. C'était une astuce qui rassura les opposants, puisque, du coup, le schéma sur l'Église, qui n'avait pas été modifié, fut approuvé le 19 novembre par 2 134 voix contre 10. La *Nota prævia* fut annexée aux Actes du Concile. En tout cela, l'action du *Cætus* conforta la résistance des « modérés » et permit de limiter les dégâts et d'éviter le pire... Voir ci-dessous la lettre du 16 novembre et la note. (NDLR.)

Voici (j'espère qu'ils arriveront) les *modi* élaborés par notre petit collège de théologiens sur le schéma *De vita et ministerio sacerdotali*. Le deuxième, sur le *præesse* à introduire, n'est passé que sur mon insistance. Nul n'avait peur du mot, puisqu'il est dans le Pontifical même de l'ordination. Mais fallait-il en faire un *modus*, alors que les rédacteurs du schéma, qui connaissent comme nous le Pontifical, n'ont pu l'écarter que délibérément, dans leur persuasion primaire que l'autorité est contraire au « service », (comme si ce n'était pas une manière de servir que de commander !) et dans leur vil désir de flatter la démagogie – désir au surplus illusoire, les gens de bon sens savent bien qu'il faut des chefs. J'ai tout de même fait accepter le *modus*, mais j'ai dû accepter de mon côté la parenthèse finale, bien à contre-cœur, car je ne voulais faire aucun compliment à ce détestable et plat schéma. Vous voyez que, même entre théologiens aussi unis que nous sommes, il y a quelquefois de la bagarre, non sur la doctrine, mais sur l'opportunité, compte tenu du « climat » de l'assemblée. Et cela vous donne une idée du travail qu'il faut faire, des circonstances à considérer, des « chances » à présumer pour chacun des *modi* – et du temps que demande la seule élaboration desdits *modi*. Après quoi, pour qu'ils arrivent aux mains des Pères, il faut donner un coup de main aux secrétaires. Le duplicateur (heureusement « électrique ») ne peut reproduire que deux *modi* à la fois, sur grande feuille. Il faut couper en deux ces feuilles, faire une pile de chaque *modus*, et prendre de chaque pile une demi-feuille, en suivant l'ordre des passages correspondants du schéma, de manière à former le petit recueil que voici. Croyez-moi ou ne me croyez pas (mais préférablement croyez-moi) cela demande des heures. De la distribution aux Pères, je ne me mêle pas ; les secrétaires du cardinal, deux tout jeunes prêtres espagnols, qui s'entendent merveilleusement entre eux et avec nous, et qui sont, les malheureux, atteints de l'intégrisme le plus aigu, le plus chronique, le plus sombre, le plus joyeux, le plus délirant, le plus volontaire, mais d'un intégrisme à faire brûler la moitié du genre humain par l'autre moitié, puis la moitié de ce qui restera par l'autre moitié de ce qui restera, et ainsi de suite jusqu'aux derniers qui se rendront le service de se brûler mutuellement et simultanément, pour qu'enfin il n'y ait plus que le bon Dieu tout seul sur la terre comme au ciel, ces deux jeunes prêtres, dis-je, ne demandent qu'à courir Rome dans la voiture du bon cardinal, et à fourrer leurs paquets de *modi*, jusque dans les antres les plus progressistes. Je vous jure qu'ils s'en paient, et que pour eux le Concile est une archidésopilante péripétie. Au demeurant, de délicieux jeunes confrères, qui me tiennent prêt mon cendrier, qui me font boire du café à onze heures et du thé au citron, oui au citron, à cinq heures, qui jabotent dans leur espagnol, qui s'aperçoivent que je ne comprends pas, qui se traduisent en italien, qui s'essaient au français, qui meurent de rire de leur jargon, et qui me feraient mourir de rire avec eux si c'était décent à mon âge.

La suite au prochain numéro. Vous pensez bien que les *modi* ne sont qu'une partie de mon travail. Je n'en ferai pas aujourd'hui, mais j'ai une interven-

tion de Mgr Lefebvre à revoir, et une relation en chantier sur le schéma *De Ecclesia in mundo huius temporis*.

*

Roma, le 14 octobre 1964.

(...) J'ai lieu de penser que, décidément, ma grande lettre de la dernière quinzaine est perdue pour vous, sinon pour tout le monde. D'ailleurs, même au Concile un clou chasse l'autre, et depuis deux jours les événements passionnent beaucoup plus que les discussions. La grande affaire est celle de la commission spéciale formée pour étudier de nouveau le texte de la *Déclaration sur la liberté religieuse*. Vous savez ce que vaut cette déclaration telle qu'elle est ; vous avez lu ma lettre au père de B***. C'est un texte au bas duquel il est impossible qu'un pape, quel qu'il soit, mette sa signature. Les journaux disent que le Saint-Père a nommément désigné quatre des commissaires, dont deux dont la désignation me met au comble de la joie et vous y mettra toutes, celle du cardinal Browne, celle du père Général. Les journaux disent aussi qu'un troisième membre serait Mgr Lefebvre. Ce peut être vrai, ce peut n'être qu'une confusion de noms, ce peut être une manœuvre destinée à soulever les clameurs. Au milieu du bruit, l'intéressé demeure parfaitement en paix et nous avons pris une bonne récréation hier soir à dépouiller la presse française et italienne.

Parlant de sa fenêtre, dimanche dernier, à l'*Angelus* de midi, le Saint-Père a dit : « Le titre de Mère de Dieu n'épuise pas le mystère de Marie. Marie est aussi la Mère de l'Église. » Le P. Pozo, un jésuite espagnol qui travaille avec nous chez le cardinal Larraona, était présent et a entendu.

Voici les *modi* que nous proposons sur le schéma *De vita et ministerio sacerdotali*, pour essayer de lui donner un peu plus de tenue et de vigueur. J'ai dû batailler pour faire admettre le second, sur le *præesse*. Même entre théologiens aussi unis que nous sommes, il y a de la bagarre. Personne n'avait peur du mot, bien entendu, mais fallait-il mettre un *modus*, compte tenu du « climat » de l'assemblée ? Et c'est un mot qui est dans le Pontifical de l'ordination ! Cette rédaction est la quatrième ou la cinquième. C'est celle que je voulais, sauf la parenthèse finale, que j'ai subie bien à contre-cœur, car je ne voulais faire aucun compliment à ce plat et pitoyable schéma.

*

Rome, le 18 octobre 1964, 19 h.

(...) On vote demain lundi le schéma qui s'intitule (très inexactement) *De indole eschatologica Ecclesiae peregrinantis*, etc., qui n'a été distribué aux Pères que vendredi. Nous n'avions qu'hier et aujourd'hui pour déterminer, élaborer, photocopier, classer et distribuer nos *modi*. La photocopie, le classement, la distribution demandent près d'une journée. Il fallait que les enveloppes fussent

prêtes pour aujourd'hui à midi. J'ai travaillé hier soir dans ma chambre, jusqu'un peu avant minuit, et ce matin, debout à six heures, car je devais être à huit heures, messe dite et déjeuner pris, chez le cardinal Larraona. Conférence avec le P. Molinari S.J. (hors ligne, on est terrassé en cinq minutes) pour finir le choix et le ciselage des *modi* ; retour chez le cardinal, mise au propre, un capucin (c'est un café au lait, à cause de la couleur). Les jeunes secrétaires, dont l'un s'appelle don Torres et l'autre don Ruiz, me prennent le papier des mains, « tapent » en un clin d'œil, et en avant la ronéo. Huit cents feuilles, à raison de deux *modi* par feuille ; tranchage des feuilles ; classement des *modi* ; insinuation d'iceux dans les enveloppes ; café noir. Il était midi passé.

21 h.

(...) Vous êtes passées cette semaine, comme nous, de la joie à l'anxiété, de l'anxiété à la joie, de la joie à l'anxiété. Quelles journées ! Rien de ce qui n'a jamais été tout à fait arrangé n'a jamais été tout à fait dérangé, rien de ce qui n'a jamais été tout à fait dérangé n'a jamais été tout à fait réarrangé, et c'est là que nous en sommes. Je ne peux pas vous en dire plus long, parce que je n'en sais pas beaucoup plus long, et que ce que j'en sais d'un peu plus long n'est pas pour le moment de science communicable.

Deux choses sont *certaines* :

a) les cardinaux qui se sont montrés si soucieux de « la liberté du Concile » se sont montrés trop peu soucieux de la liberté du Saint-Père, et ont fait une action qui, à un plus grand nombre de cardinaux, et d'un autre poids, paraît odieuse et indigne ¹ ;

b) le Saint-Père est décidé à ne pas laisser passer des textes qui, pour les siècles des siècles, mettraient sous la signature de Paul VI le reniement de ses

¹ — Il s'agit de la lettre de protestation de dix-sept cardinaux demandant au pape de renoncer à créer une commission mixte pour la refonte de la déclaration sur la liberté religieuse, dont auraient fait partie trois « opposants » : le cardinal Browne, Mgr M. Lefebvre et le père général des dominicains. Cette lettre fut communiquée au *Monde* qui la publia le 17 octobre 1964. Elle disait, entre autres : « Très Saint-Père, non sans une grande douleur, nous avons appris que la déclaration sur la liberté religieuse, quoiqu'elle soit en extrême concordance avec le désir de la majorité des Pères, devrait être remise à une certaine commission mixte, dont il est dit que quatre membres ont déjà été désignés et que trois de ceux-ci semblent en contradiction avec l'orientation du Concile en cette matière. Cette nouvelle est pour nous la source d'une extrême préoccupation et de la plus grande inquiétude. Des hommes innombrables sur toute la terre savent bien que cette déclaration a déjà été préparée, et ils savent bien dans quel sens. Dans une matière d'une telle gravité, toute apparence de violation du règlement du Concile et de sa liberté comporterait un immense préjudice pour toute l'Église devant l'opinion publique universelle. [...] » Les dix-sept signataires étaient les cardinaux Frings, Döpfner, König, Ritter, Meyer, Alfrink, Léger, Lefebvre, Silva (ces neuf premiers étaient les rédacteurs de la lettre, avec le cardinal Bea qui ne signa pas car, directement concerné puisque c'était son Secrétariat pour l'unité qui avait rédigé le texte sur la liberté religieuse, il avait déjà entrepris des démarches dans le même sens auprès du pape) ; s'ajoutèrent ensuite les signatures de Liénart, Richaud, Rugambwa, Landazuri, Quintero, Suenens, Feltin, Lercaro. C'est la personne de Mgr M. Lefebvre qui indisposait le plus : on prétextait qu'il ne pouvait être nommé à cette commission mixte parce qu'il ne faisait partie d'aucune commission conciliaire. Mais on craignait surtout sa fermeté doctrinale. (Voir René LAURENTIN, *L'enjeu du Concile, Bilan de la 3^e session*, Paris, Seuil, 1965, p. 136-144.) (NDLR.)

prédécesseurs.

Une chose est *presque* certaine : d'une manière ou d'une autre, ces textes seront réexaminés par une commission qui ne sera pas identiquement celle qui, à la majorité (non à l'unanimité) de ses membres a voté leur présentation aux Pères.

Une chose est *probable* : Mgr Lefebvre, ainsi que le cardinal Browne et P. Général, ne sont pas, à cette heure, définitivement écartés de la future commission, ou de l'élargissement de la présente commission.

Je répète que je n'en sais qu'un peu plus long, et j'ajoute que la vérité de ce soir peut n'être pas la vérité de demain matin.

Voici des *modi* sur le schéma dont je vous ai parlé plus haut. Le premier et le dernier sont entièrement de moi, et notre petit « collège » les a acceptés, choix et rédaction, sans changement. Je joins le brouillon (le dernier brouillon) d'un autre *modus* qui a été écarté sur l'avis négatif du P. Molinari.

Trouvez bon que j'aie dormi. Ce n'est pas tous les jours dimanche, et demain il faudra tout de même que je travaille un peu.

(...)

Je n'ai pas plus de lettres de vous que vous de moi. Les grèves des Postes et des chemins de fer sont incessantes, et la semaine qui commence sera pire que les précédentes. La situation sociale est épouvantable. Les Pères pérorent en vase clos. O « Église des pauvres » !

*

Roma, le 29 octobre 1964, 19 h. 20.

(...) De la commission dont devait faire partie Mgr Lefebvre (si jamais elle a dû exister) plus question. Ce matin le schéma *De Beata Virgine* a été voté contre un quart de *iuxta modum* – et nous avons envoyé 1 100 exemplaires de *modi* !

Si nous avions le droit de nous décourager, nous le serions. Mais nous ne le sommes pas.

(...) Ma Toussaint à moi sera encore plus triste que celle de l'an dernier. J'ai d'ailleurs tort de laisser échapper ce mot. *Sursum corda* !

*

Roma, le 29 octobre 1964.

(...) Depuis dimanche, je n'ai pas eu un quart d'heure à moi. La fatigue n'est rien, quoiqu'elle soit à tomber entre les brancards. L'angoisse de toutes les minutes est horrible. Je ne peux à peu près rien vous dire de la très grave affaire du 11 octobre. Il a été sûrement question de former une commission nouvelle, ou d'élargir la commission existante. Cela n'a pas tenu devant la démarche des 17 Cardinaux. On ne voit que trop que la commission existante demeure seule en place. Personne ne sait ce que le Saint-Père se réserve de faire, ni s'il se ré-

serve de faire quelque chose. Mon avis (très précaire) est qu'il est bien tard. Ce matin, le schéma *De Beata Virgine*, insuffisant, médiocre, insincère jusqu'à en être impie, a été voté. 559 *juxta modum* (nous avons tiré 1 100) et 10 *non placet* ¹. Le schéma XIII donne lieu à tous les débordements. Ce matin, et déjà hier, on a entendu des évêques catholiques contester l'existence d'un ordre naturel objectif et immuable. La discussion, ouverte alors qu'on sait que le Saint-Père a mis la question à l'étude, sur la « limitation des naissances » – mais il faut bien que l'assemblée exerce la souveraineté qu'elle s'attribue – soulève la fange et soulève le cœur ².

Nous travaillons, nous travaillerons jusqu'à la dernière heure, à tâtons ; aucune lueur ne nous est donnée.

*

¹ — Il s'agit du vote relatif à ce qui était originellement le schéma sur la Vierge Marie, devenu entre temps le chapitre 8 du schéma sur l'Église (la future constitution *Lumen gentium*) comme cela a été raconté ci-dessus. Les *Acta synodalia* (vol. III, pars VI, p. 49) donnent 1 559 *placet*, 10 *non placet* et 521 *placet juxta modum* (soit 38 de moins que ce qu'indique l'abbé Berto). Dans *Mon journal du Concile*, le père Congar raconte les séances de la commission de théologie où furent discutés les amendements et les termes définitifs du texte dans les jours qui précédèrent ce vote. Ainsi, au 14 octobre : « Philips enlève sans coup férir la suppression de *Quoniam Beatissima Virgo haud minor poterat esse quam Dei Matrem decebat* ["Puisque la bienheureuse Vierge ne pouvait être moindre que ce qui convenait à la Mère de Dieu"]. C'est formidable ! C'est une des mauvaises raisons des mariologues professionnels. Il a seulement argué qu'on avait pris le texte de saint Ambroise en un sens extensif qui n'est pas le sien. [...] Quel changement ! Sortirait-on de la mariologie galopante et majorante ? » (*Mon journal du Concile*, Paris, Cerf, 2002, t. II, p. 201). Le lendemain, 15 octobre : « J'ai manqué la commission théologique. On me dit (Ancel et Philips) qu'il y a eu accrochage sérieux sur "*mediatrix*", mais c'est une formule de *via media* qui a passé. Par contre, on a rejeté une proposition Ancel disant : qu'on ne donne pas à Marie des titres qui ne sont *qu'au* Christ. Au total, le chapitre n'est vraiment pas dans le sens de la mariologie majorante et galopante. C'est un texte de *via media*. On ne pouvait pas éviter "*mediatrix*". La façon dont on en parle est encore la plus discrète. Je crois vraiment qu'on a freiné, sinon stoppé, le mouvement effréné qu'avait favorisé Pie XII, peut-être *en partie* malgré lui. » (*Ibid.*, p. 206). De fait, le texte promulgué dit : « C'est pourquoi la bienheureuse Vierge Marie est invoquée dans l'Église sous les titres d'avocate, d'auxiliairice, de secourable, de médiatrice, tout cela cependant entendu de telle sorte que nulle dérogation, nulle addition n'en résulte quant à la dignité et à l'efficacité de l'unique Médiateur, le Christ. » (*Lumen gentium*, n° 62). (NDLR.)

² — Le schéma XIII dont il est ici question est celui sur l'Église dans le monde de ce temps (future constitution *Gaudium et spes*). Le père Congar raconte ainsi cette séance du 29 octobre 1964 : « Il paraît que la séance de ce matin a été une grande séance : après Ruffini, toujours négatif et mesquin, les cardinaux Léger, Suenens et Maximos IV ont parlé sur le mariage, dans le sens des révisions qui se poursuivent en ce moment. Le cardinal Suenens a même demandé que la commission réunie par le pape pour étudier le problème de la régulation des naissances devienne publique et travaille avec les organismes correspondants du Concile. C'est important. C'est courageux de sa part, parce que le pape tient à *sa* commission et à un travail secret. Mais peut-on garder cette dualité, à un moment où le Concile étudie ces choses ? Le cardinal Léger me dit qu'il est encore tout en sueur (c'est vrai : ses mains sont moites). Un évêque canadien, me dit-il, a dit ce matin : Je n'ai jamais entendu tant d'hérésies... » (*Mon journal du Concile*, t. II, p. 231-232). A la date du 15 octobre, le père Congar faisait cette remarque révélatrice : « Mgr Philips me dit que, pour éviter l'indiscrétion de la presse lors de la discussion du schéma XIII, on demandera sans doute que les deux questions les plus brûlantes, la pilule et la bombe, ne soient abordées que dans des communications *écrites*. » (*Ibid.*, p. 206). (NDLR.)

Toussaint 1964, dimanche 15 h.

[*Au sujet d'une audience avec le père Aniceto Fernandez, Général des dominicains* ¹.]

(...) Je ne puis tout vous dire, car il n'a guère été question que du Concile et de la marche du Concile, et il y a des secrets qui ne sont pas les miens. De notre côté, nous pouvons être cinquante, nous pouvons être cent, rien ne transpirera jamais qui puisse mettre en cause la personne du Saint-Père ni les décisions qu'il prend ou se propose de prendre, comme il est arrivé par la divulgation impie de la « lettre des dix-sept cardinaux », elle-même impie.

Mais ce que je peux vous dire, ce que j'ai le bonheur, l'extrême bonheur de vous dire, c'est que de part et d'autre, l'entretien s'est déroulé avec un abandon, avec une entente, avec une confiance sans réserve. Je vous ai écrit dès le début de la session que le père Général partageait les pensées de Mgr Lefebvre ; je le savais de la manière la plus certaine, sans être en droit, ni alors ni aujourd'hui, de vous dire comment je le savais. Depuis vous avez pu voir, puisque cela a été indignement rendu public, qu'ils étaient l'un et l'autre ensemble, et le cher cardinal Browne avec eux, désignés presque nommément dans la lettre des 17 cardinaux, et nommément dans la presse, comme des hommes que l'on défendait au Saint-Père – au Saint-Père ! – d'employer, sous peine de soulever l'assemblée conciliaire et le monde. Je répète le mot d'impiété, il n'y en a pas d'autre.

J'en ai souffert trois fois, dans ma triple piété pour Mgr Lefebvre, pour le père Général, pour le cardinal Browne. J'en ai souffert une fois de plus, dans ma piété pour le Saint-Père, dans mon horreur pour cet attentat à sa liberté souveraine, dans mon dégoût pour cet acharnement aveugle contre trois des Pères les plus vraiment grands de ce Concile. J'en ai été assassiné. Sans vous et les enfants, j'en serais mort, et je serais mort avec crainte et tremblement, *in timore et tremore*, mais n'en pouvant plus d'un spectacle si insoutenablement odieux.

Cependant je survis, et je reprends vigueur, à force d'admirer la sérénité de ceux qui sont visés, trop hauts d'ailleurs pour être atteints, *par l'imbécile et funeste clameur dont on veut étouffer leur voix, par le dénigrement inlassable de leurs pensées, par la suspicion savamment jetée jusque sur leurs intentions*. La sérénité de Mgr Lefebvre, je la connaissais, je l'ai connue mieux encore pendant ces accablantes journées, toujours égale, toujours entière, jamais démentie. La sérénité du père Général, je l'ai vue ce matin, et c'est la même, fleurissant sur la même tige d'obéissance. Sur un mot du souverain pontife ces vrais humbles entreront dans tout, sur un mot du souverain pontife ils se retireront de tout, sans un mot du souverain pontife ils ne se mettront dans rien. Dieu ! Quand on est témoin de cette profondeur d'humilité, de cette sincérité de soumission, de cette infinie délicatesse de respect, et qu'on voit ailleurs tant d'insolence, tant d'outrage

¹ — Un extrait de cette lettre, non reproduit ici, se trouve dans *Notre-Dame de Joie*, p. 293. (NDLR.)

cuidance, mêlées à tant de servilité à plaire au monde, qu'on est heureux de servir ces bons et fidèles serviteurs de Pierre, qui ne prétendent pas lui apprendre à gouverner l'Église, qui ne s'offriront pas à ses regards, non pas même pour qu'il se souvienne qu'ils sont là et qu'ils sont prêts, mais qui, s'il lui plaît, mettront sans mesure à son service tout leur dévouement, toute leur énergie, tout leur cœur, toutes leurs forces, toutes leurs lumières, parce qu'il est Pierre, et que c'est à lui, et à nul autre, que le Seigneur a confié les clefs.

(...) Égale à la sérénité du révérendissime Père, égale à la sérénité de Mgr Lefebvre, est la sérénité du cardinal Browne. Égale, et procédant de la même docilité au Saint-Père, du même héroïque respect pour son autorité et pour sa liberté. *Tels sont les hommes qu'on cherche à écarter de ses conseils, par tous les moyens, par la calomnie, par l'intimidation, par le haro de la presse, par le persiflage*, et qui ne répondent pas, qui ne protestent pas, qui ne se justifient pas, qui ne demandent pas justice, parce qu'ils ne le pourraient faire sans soulever des clameurs qui mettraient de nouveau en cause la personne du pape, et plutôt que cela n'arrive à leur sujet ils supporteront tout ¹.

J'ajoute, parce qu'après tout ce n'est qu'un secret « négatif », si je puis dire, que depuis cette épouvantable affaire, le révérendissime Père et Mgr Lefebvre ne se sont pas rencontrés, ne se sont pas écrit, ne se sont pas concertés, ne se sont rien fait dire par personne interposée. C'est à ce point incroyable qu'ont porté la délicatesse de la discrétion, les comploteurs, les conspirateurs, les intrigants, que décrivent les journaux ; mais je parle en témoin.

*

2 novembre 1964, 11 h. 30.

Mes chères enfants, je ne puis remplir cette dernière page. Il faut que pour ce soir soit prête une longue note dont la première rédaction a été approuvée

¹ — A titre d'exemple, voici les méprisantes calomnies du père Congar au sujet du cardinal Browne (*Journal*, à la date du 29 octobre 1964) : « Moeller me faisait remarquer, au cours de la séance de cet après-midi, combien le cardinal Browne, tout bon et honnête qu'il est, a une structure d'esprit proprement effroyable. Il est demeuré, sans avoir bougé d'un pouce, tel que je l'ai connu comme "Maître du Sacré Palais" et Général [des dominicains]. Le ressourcement ne l'a pas entamé d'un micron. Pour lui, aujourd'hui comme il y a vingt ans, le pape est "episcopus universalis" : c'est toute son ecclésiologie ; "les encycliques ont corrigé S. Paul" ; tout ce qui affirme la soumission est bien, tout ce qui parle pour la liberté est à restreindre et, si possible, à exclure. *Il ne rate pas une occasion* de parler dans le sens de ces "principes" misérables. Avec Moeller on le voit venir, on se dit d'avance quelle va être la réaction Browne que *les mots* suffisent à déclencher : et cela ne rate jamais. On est sûr que s'il y a les mots "amour", "expérience", il aura une difficulté. Et que s'il est affirmé pour la 29^e fois que tout se passe "*sub Petro*" et qu'il faut "*reverenter obœdire*", ce sera très bien. Cet après-midi, il s'est entêté à récuser, pour les actes du sacerdoce, l'ordre : Parole, communauté, sanctification. Il fallait absolument que le sacerdoce fût *défini* par le pouvoir de dire la messe. J'ai cité Rm 15, 16, mais, a-t-il répondu, la théologie a précisé cela. On n'a pu apaiser l'esprit obtus de ce bon géant qu'en disant qu'on suivait l'ordre croissant de dignité. Alors, il s'est rangé. Mais ce n'est évidemment pas vrai : on suit l'ordre logique et réel que la Révélation clame par tant de voix ! » (*Mon journal du Concile*, t. II, p. 233). (NDLR.)

par les Pères qui dirigent le *Coetus internationalis Patrum conciliarium* sous lesquels travaille notre petit groupe de théologiens. Je croyais avoir la semaine pour parfaire cette note, il est nécessaire qu'elle soit distribuée demain, à quinze cents exemplaires. (...)

*

Rome, le 4 novembre 1964, 14 h. 30.

Je désire que vous continuiez à m'écrire, mais je dois vous prier de n'attendre plus aucune réponse particulière, sauf dans un cas d'extrême urgence. Encore plus que tout mon temps, je dois employer toutes mes forces au service de la très sainte cause que je sers de mon mieux. Le temps me manque encore moins que les forces. Depuis deux mois, j'ai un rhume, ou une grippe, ou les deux (rien de plus grave, ne vous inquiétez pas), je ne travaille qu'avec fatigue, et si je me disperse, je ne ferai plus rien de bon.

Je ne sais ce que vous lirez demain dans la presse. De notre côté, nous trouvons que les 225 *non placet* au vote partiel n° 2 (nous avons conseillé le *non placet*), et les 700 et quelques *juxta modum* au vote d'ensemble, entraînant le renvoi du texte à la commission, sont un résultat presque miraculeux ¹.

Je ne suis pas clair. Je le serai davantage dans trois semaines. Il nous semble impossible qu'à ce coup le Saint-Père ne voie pas où sont les siens et où les autres mèneraient l'Église.

*

Jeudi 5 novembre 1964, 14 h. 30.

(...) Continuez à m'écrire chacune en votre particulier ; mais je suis obligé de vous demander de ne pas attendre de lettres particulières, au moins d'ici à la fin de cette semaine. Il y a trop à faire, et de plus j'ai un bon rhume qui m'ôte une partie de mes moyens. La dernière grande bataille sera livrée, sauf imprévu,

¹ — Il s'agit des votes du 4 novembre au matin sur le schéma intitulé : « La charge pastorale des évêques dans l'Église », qui avait été discuté entre le 18 et le 23 septembre précédents. Le vote partiel portait sur le n° 4 du texte révisé, et le vote d'ensemble portait sur le *prooemium* et le chapitre I ; pour ce dernier, il y eut 852 *placet juxta modum* et 77 *non placet* sur 1 965 votants. (AS, vol. III, pars VI, p. 264 et 278).

Congar, de son côté, avoue les manigances du camp progressiste (à la date du 3 novembre) : « Déjeuner avec Mgr Ziadé et Mgr Doumith, qui m'ont demandé de venir les voir pour les *modi* du *De episcoporum munere*. Je leur apporte (aussi pour les distribuer) ceux qui ont été préparés avec les Belges et les Allemands. Il est convenu qu'on vote *placet* au n° 4, bien qu'on veuille le modifier, parce que s'il y avait plus d'un tiers de *non placet*, on reviendrait automatiquement au premier texte ; mais il faudrait qu'il y ait plus d'un tiers de *juxta modum* sur l'ensemble du chapitre I, pour obliger la commission [...] à tenir compte des *modi* présentés. [...] Mais il y a les *modi* des anticollégiaux [le *Coetus*]. J'encarte ici ceux distribués par le groupe qui se réunit le mardi et que patronnent Ruffini, Siri, Browne, etc. avec l'in vraisemblable lettre d'envoi. C'est vraiment la haine de tout esprit "démocratique" et l'expression de l'intégrisme tel que je l'ai caractérisé dans *Vraie et fausse Réforme*. » (*Mon journal du Concile*, t. II, p. 238.) (NDLR.)

au début de la semaine prochaine, pour l'avant-dernier vote (le dernier étant le vote public devant le Saint-Père) sur le *De Ecclesia*. Il n'y aura pas de *iuxta modum*, mais il faut réunir le plus grand nombre possible de *non placet*.

L'un des secrétaires du cardinal Larraona étant malade, il faut que je fasse une partie de la distribution des *modi* pour un vote qui a lieu demain. J'en ai pour deux heures à circuler dans Rome, de communauté en communauté et d'hôtel en hôtel.

*

Rome, le 7 novembre 1964, 6 h. du soir.

Nous partirons dès le dimanche matin 22 novembre. J'espère que ce n'est pas une impiété de m'en réjouir. Pourquoi aussi Rome fait-elle tant souffrir les siens ?

Je me séparerai probablement de Mgr Lefebvre à Milan. Il doit s'arrêter sur son chemin pour visiter une maison de sa congrégation. Moi, je n'aurai d'autre pensée que d'arriver. (...)

Je vous écris de mon secrétariat, où beaucoup plus que secrétaire, je suis professeur de romanité. Quelle douleur, mais quelle douleur ! d'avoir à donner dans Rome des leçons de romanité ! Je ne peux m'y accoutumer, le cœur m'en défaille.

Vous avez vu que le cardinal de Malines [Suenens] a dû rétracter son intervention de la semaine dernière sur « le contrôle des naissances ». On dit ici que cette rétractation lui a été commandée par le Saint-Père, sous peine d'être déposé de la dignité cardinalice. Même si c'est vrai, c'est trop tard. La fange qu'il a soulevée, le désarroi qu'il a jeté dans des millions de consciences, l'insulte aux parents qui ont accepté la charge de nombreux enfants, le scandale de montrer l'Église, dans ses plus solennelles assises, hésitante sur les fondements mêmes de la loi naturelle, ce n'est pas une rétractation qui réparera ces ravages incalculables, qu'il n'a causés, lui, cardinal de l'Église romaine, qu'en jetant dans le public une question que le Pontife romain s'était expressément réservée, en opposant à la souveraineté divinement établie du pape la prétendue souveraineté de l'assemblée conciliaire. Ce sont des abîmes de mal, dont la seule pensée fait horreur, et dont on voudrait souffrir davantage, pour que Dieu accepte la souffrance en réparation ¹.

*

¹ — Sur cette rétractation du cardinal Suenens, voir *Le Rhin se jette dans le Tibre*, p. 266. Le père Congar commente (7 novembre) : « Je recueille quelques échos de la séance de ce matin à Saint-Pierre. Le cardinal Suenens, me dit-on, a protesté contre l'interprétation que la Presse a donnée de son discours sur la régulation des naissances. Tel que je le connais, soucieux comme il est de "faire une brèche" (*mihi dixit*), il ne doit pas être fâché de ces interprétations. Mais il prend ses précautions et peut-être y a-t-il été invité ? » (*Mon journal du Concile*, t. II, p. 245). (NDLR.)

Rome, le 9 novembre 1964.

Ce billet pour vous dire que nous partirons le dimanche 22 au matin. Voiture jusqu'à Milan. Là, séparation. Mgr Lefebvre doit s'arrêter sur son chemin ; moi je n'ai hâte que d'arriver. C'est presque une impiété de se réjouir de quitter Rome. Mais j'y ai trop souffert, trop souffert, trop souffert.

Vous aurez vu que le cardinal de Malines a dû rétracter son intervention *in aula* sur la limitation des naissances. On dit dans Rome que cette rétractation lui a été imposée sous peine d'être privé de la pourpre. Rumeur, non confirmée. Mais même si c'est vrai, c'est trop tard. Le ravage est incalculable. Se saisir en public, lui, cardinal, d'une question que le Saint-Père a déclaré expressément s'être réservée, jeter le désarroi dans des millions de consciences faibles et tentées, insulter à l'honneur des familles nombreuses, montrer une Église – qui ne serait plus l'Église – hésitante sur les fondements de la loi naturelle, ces horreurs ne seront pas effacées par une rétractation. Bienheureux sommes-nous, mes chères enfants, d'être de ceux qui en souffrent, et non de ceux qui applaudissent. « Malheur à vous qui dites que le bien est le mal, et que le mal est le bien. » Que Dieu nous trouve fidèles à dire que le bien est le bien, et que le mal est le mal.

(...) Je vous ai écrit de mon petit « secrétariat », entre deux « clients ». Il vient du monde ici.

Si vous avez eu *Le Monde* de jeudi ou vendredi 6 ou 7 novembre et remarqué un article sur un « évêque brésilien » gardez la coupure. Je ne suis pas étranger à la lettre de Mgr Sigaud.

*

Rome, le 13 novembre 1964, 18 h. 30.

(...) Ce matin, comme on avait annoncé que le Saint-Père lirait un message à l'assemblée conciliaire, je suis allé à Saint-Pierre pour la fin de la chapelle papale. Point de message : le pape a fait seulement déclarer qu'il offre sa tiare aux pauvres, l'a portée sur l'autel, et est sorti en mitre. S'il veut dire qu'il ne portera plus la tiare, c'est un désastre pour les pauvres, qui ont le plus extrême besoin que le pape porte la tiare. S'il vend une tiare, ou les innombrables tiars qui sont dans le trésor du Vatican, c'est dérisoire ; les pauvres n'en seront pas allégés. Et où ira-t-il dans cette voie ? Où s'arrêter ? Pourquoi pas vendre les tableaux de la Pinacothèque, ou transformer la Sixtine en cité-secours ? « L'homme ne vit pas seulement de pain. » Je ne comprends pas ¹.

¹ — Congar, de son côté, commente (13 novembre) : « On m'apporte des échos de la cérémonie de ce matin. Le pape a apporté et offert sa tiare pour les pauvres. Si c'est l'abandon de la tiare, si après celle-là il n'y en a pas d'autre, c'est bien. Sinon, cela pourrait être un geste spectaculaire sans lendemain. Bref, il faut qu'il ait mis sur l'autel, non *une* tiare, mais *la* tiare ! Il paraît qu'au moment d'entrer dans la basilique, le pape était déjà assis sur le trône de la *sedes* ; on s'apprêtait à élever le tout. Il a fait signe de laisser à terre, est descendu du trône et est entré à pied. Même chose : Est-ce le début d'une révision du seigneurial ? » (*Mon journal du Concile*, t. II, p. 263). (NDLR.)

La semaine qui s'achève a sué l'ennui. La session agonise gâteusement. Mais il se peut que ce soit exprès, pour que la dernière semaine on saisisse les Pères à la gorge pour leur extorquer un vomissement de *placet*.

Je ferme mon secrétariat (18 h. 45) pour regagner le boulevard Tite-Live. Personne ne s'est présenté. Et en vérité, à quoi bon ? On est dans le morne, dans le plat, dans l'inerte, dans le flou, dans l'indéfini. Voilà à quoi on a réduit l'heureuse Rome.

*

Rome, le 13 novembre 1964.

(...) Ce matin, je suis entré dans Saint-Pierre, parce qu'on avait (faussement) annoncé que le souverain pontife ferait une déclaration. Il a seulement fait annoncer qu'il offrait sa tiare aux pauvres. C'est très obscur. S'il veut dire qu'il ne portera plus sa tiare, il sert bien mal les pauvres qui ont besoin que le pape porte la tiare. S'il vend une des tiaras du trésor du Vatican au profit des pauvres, c'est se moquer. Quand il la vendrait un milliard, les pauvres n'en sentiraient nul soulagement et, dans cette voie, où s'arrêter ? Va-t-il vendre aussi les tableaux de la Pinacothèque ou le baldaquin de Saint-Pierre ? Je ne sais si j'ai des oreilles mal faites ; tout cela me sonne horriblement faux, quand je suis bien forcé de constater que le Saint-Père n'a pas dit un mot qui pût empêcher l'insensé et éhonté gaspillage du Concile, ces dizaines de millions envolés en palabres de rois nègres, en piétinements, en questions absurdes ou cent fois résolues.

Nous ne savons toujours rien (de notre côté), de ce que sera la fin de cette troisième session. La semaine qui s'achève a sué l'ennui. Il se peut qu'on l'ait fait exprès, et qu'on ait réservé pour la dernière (enfin !) semaine une accumulation de votes importants, en tablant sur l'abrutissement conditionné de l'assemblée, étant certain que les Pères ne diront pas *non placet* en fin de session à des textes qu'il faudrait reprendre de fond en comble à la prochaine – dont on ne sait pas non plus quand elle aura lieu. Il faut avouer que ce Concile fait piètre figure, et qu'on en a honte pour l'Église.

*

Rome, le 16 novembre 1964, 17 h. 15,
dal Segretariato del « Coetus internationalis Patrum conciliarium ».

Mes chères enfants, que nous réserve cette dernière semaine ? Je vous envoie le brouillon rédigé hier soir d'une lettre qui s'est trouvée inutile et que nous avons retenue sur le rouleau de la machine, puisque ce qu'elle demandait au Saint-Père, le Saint-Père l'a fait ce matin d'une autre façon, en faisant déclarer *in aula* que la « note explicative » placée en tête du fascicule des *modi* sur le chap. III *De Ecclesia* est une interprétation authentique de ce chapitre. Il est sûr-

rement déplorable, et sans exemple, qu'un texte conciliaire ne se soutienne pas par lui-même, et ait besoin d'une note extrinsèque pour être interprété. Cependant c'est un immense soulagement, et probablement le maximum de ce qu'on peut espérer. Le souverain pontife, pour la première fois, rompt le silence et marque ses intentions. Les *modi* retenus par la commission, et qui seront incorporés au texte définitif, sont sans aucune exception de ceux que nous avons proposés, et il est certain que c'est le Saint-Père qui a exigé leur acceptation. Avec la « note explicative », il ne reste rien de la collégialité comme système, d'une prétendue « structure collégiale » de l'Église. A cette heure de ce jour, il semble donc que nos longs, nos douloureux, nos obstinés labeurs, aient attiré la pitié divine et le regard de la sainte Vierge. Il ne semble pas possible que la Constitution, quoique boîteuse, quoique médiocre, quoique retenant des griffures de collégialisme, ne recueille pas demain un *placet* presque unanime ¹.

Il reste une incertitude, dont le père Duroux me parlait au téléphone il y a un instant : que feront les sectaires du collégialisme ? Il en a remarqué deux ce matin dans Saint-Pierre, entourés consternés d'un cercle consterné, mais à qui il a entendu dire qu'il faudrait se résigner au *placet*. Ceux-là sont encore des « modérés ». On dit que d'autres, sous le cardinal Frings, mènent campagne pour le *non placet*. Le vote de demain sera la révélation des cœurs ².

Le père Général votera certainement *placet*. S'il avait rédigé la Constitution, elle aurait un autre ton et une autre tenue. Mais, outre que l'essentiel est sauf, et largement sauf, dans le texte même, outre que la « note explicative » a été solennellement déclarée authentique, il y a la raison de ne pas contrister le pape. D'ailleurs, lui ne dit jamais « *il Papa* », ni « *il Sommo Pontefice* » ; il dit toujours : « *Il santo Padre* », et je conviens que j'ai du bonheur à le lui entendre dire.

*

Rome, le 17 novembre 1964.

Mes chères enfants, on peut déjà être sûr que la Constitution *De Ecclesia* sera promulguée samedi ³. La note ci-jointe vous fera voir quelle a été notre atti-

¹ — Sur l'histoire de cette *Nota explicativa præviva*, voir *Le Rhin se jette dans le Tibre*, p. 224-230, et la note au sujet du vote raconté à la fin de la lettre du 13 octobre 1964, ci-dessus. Congar donne ce commentaire plein d'amertume (16 novembre) : « Je vois une fois de plus que le pape n'a pas l'ecclésiologie de ses grands gestes œcuméniques. » (*Mon journal du Concile*, t. II, p. 269.) (NDLR.)

² — Le père Congar confirme (16 novembre) : « Un peu partout je suis arrêté par des experts, des évêques ou même des groupes. Je tiens presque une conférence de Presse : assis sur la marche d'un confessionnal, avec plusieurs évêques, dont Mgr Zoghby, le P. Kéramé, Manteau-Bonamy, etc. Tous sont inquiets et excités. Plusieurs de ceux que je rencontre ce matin pensent voter *non placet*. J'explique qu'un tel vote n'aurait qu'un sens : grossir le nombre des anticollégiaux et alimenter du même coup les inquiétudes du pape. J'explique que la déclaration préliminaire est faite pour rassurer et rallier la minorité, qu'elle ne porte pas atteinte à la doctrine du texte. Mais j'ajoute que je n'aime pas le NB [*la nota præviva*], que je le trouve pitoyable et l'ai fait savoir. » (*Mon journal du Concile*, t. II, p. 269.) (NDLR.)

³ — De fait, le vote de ce 17 novembre sur le chapitre III (avec la *nota præviva*) donna 2099

tude. Fait par nous, le texte aurait eu une autre lettre, et surtout un autre esprit ; tel qu'il est, et avec les explications que le Saint-Père a fait donner hier, il est acceptable.

(...)

*

Rome, le 19 novembre 1964.

Mes chères enfants, ni hier ni aujourd'hui je n'ai eu un moment à moi. Le rejet du schéma *De libertate religiosa*, qui était une chose inespérée, a été obtenu ce matin ¹. Les secrétaires du cardinal Larraona avaient travaillé toute la nuit

placet et seulement 46 non placet. La minorité se rassurait en pensant que l'hérésie caractérisée avait été évitée ; les progressistes se consolait en notant que la *nota prœvia* « ne fait pas partie du texte voté, mais elle donne le sens du texte qu'on vote » (CONGAR, *Mon journal...*, t. II, p. 272). Toutefois, le cardinal Browne ne s'y trompait pas : « il n'y a rien de changé dans le texte ». (NDLR.)

¹ — Ce rejet du vote du schéma sur la liberté religieuse, obtenu grâce aux plaintes du *Cœtus internationalis Patrum* est raconté dans *Le Rhin se jette dans le Tibre*, p. 231 à 233 (« La semaine noire »). En effet, ce vote annoncé pour le jeudi 19 novembre devait porter sur un texte tellement révisé par la commission de théologie qu'il différait grandement de celui qui avait été discuté dans l'aula. Le *Cœtus* adressa donc une lettre à la présidence du Concile pour appeler son attention sur ce qui était une atteinte au règlement intérieur. Mgr Carli revint à la charge le matin même du 19 novembre et, finalement, le cardinal Tisserant, au nom de la présidence, annonça que Mgr de Smedt allait lire sa *relatio* sur le *De libertate religiosa* mais que le vote était reporté à la session suivante. Cette annonce provoqua une petite révolution dans l'assemblée conciliaire que le père Congar a notée, à chaud (au 19 novembre) : « La fin de sa lecture [du rapport de Mgr de Smedt] est hachée d'applaudissements nourris et prolongés. Par trois fois on applaudit ainsi. Tout le pourtour de la Confession est rempli de petits groupes d'évêques et d'experts, d'experts surtout, qui bavardent, très animés. C'est l'atmosphère des couloirs d'une grande séance de parlement. Il est midi. Beaucoup sont très excités. Mais ces applaudissements sont la réponse d'une très large majorité à une minorité qui veut lui imposer sa loi. [...] En tout cas, la majorité est fort excitée. Elle estime qu'on a voulu l'avoir par une manœuvre. Elle réagit. De suite, il s'ouvre cinq endroits où l'on signe une pétition au pape pour que le vote prévu pour ce matin ait lieu demain. Les Américains télégraphient à leurs journaux. À l'issue de la séance, les cardinaux Meyer, [...] Ritter et Léger vont chez le pape, portant une pétition couverte de plus de huit cents signatures et demandant *instanter, instantissime*, que le vote soit fait avant la fin de la session, c'est-à-dire demain. » (CONGAR, *Mon journal...*, t. II, p. 281). Mais le vote n'aura pas lieu.

Ce même 19 novembre, le secrétaire général du Concile annonça que le pape avait demandé de nouveaux amendements au schéma sur l'œcuménisme qui devait être voté le lendemain. Congar explose : « L'œcuménisme est en question. Depuis le début de la semaine, il y a toute une action auprès du pape pour qu'il ne soit pas proclamé. Hier soir, c'était même décidé. Finalement, le pape va introduire un certain nombre de modifications dans le texte. Ce texte aurait été imprimé cette nuit pour être distribué ce matin. On verra. Mais je réagis très vivement : alors ? l'embrassade de Jérusalem [avec Athénagoras] ? Ce serait de la comédie ? Le pape ferait des gestes et c'est tout ? Il n'aurait nullement la théologie de ses gestes, il aurait même une théologie contraire. On verra. Je ne veux pas m'emballer peut-être sur une imagination. Je me dis aussi que je ne prie pas assez !] ; je ne mène pas assez le combat au plan contraire. » (CONGAR, *Mon journal...*, t. II, p. 279). En fait, sur les 40 nouveaux amendements présentés par le pape, le Secrétariat pour l'unité des chrétiens du cardinal Bea n'en retint que 19. Le schéma, ainsi amendé, fut adopté par 2054 voix contre 64 le vendredi 20 novembre et devint le Décret *Unitatis redintegratio* (proclamé le lendemain, 21 novembre, avec seulement 11 *non placef*). (NDLR.)

précédente, et hier à huit heures et demi du soir je courais encore Rome pour porter nos *modi*.

*
* *

Nous ajoutons ici quelques lignes extraites d'un texte de l'abbé Berto paru dans *Itinéraires* de mars 1965 (numéro 91), intitulé : « Remarques sur un "incident" conciliaire ».

L'incident en question est celui-là même que provoqua le « rejet » de la Déclaration sur la liberté religieuse, le 19 novembre 1964, dont il est parlé dans la lettre qu'on vient de lire et que nous avons expliqué en note.

Ce récit de l'abbé Berto explique pourquoi le camp libéral voulait si fort que la Déclaration sur la liberté religieuse fût adoptée dans l'urgence, à la fin de la troisième session.

Le Sel de la terre.

(...) [Après l'annonce dans l'*aula* du report du vote sur la liberté religieuse,] une supplique en cinq lignes fut hâtivement rédigée, par laquelle le Saint-Père était prié *instanter, instantius, instantissime*, de permettre le vote sans discussion préalable de la Déclaration sur la liberté religieuse, et qui recueillit en quelques moments, a-t-on dit, plus probablement en quelques heures, de très nombreuses signatures.

Combien de signatures ?

Nous l'ignorons.

Les organes de presse les plus favorables aux signataires, que l'on a sujet de tenir pour les mieux renseignés, ont parlé de huit cents, de neuf cents signatures. Cela doit être proche de la vérité ¹.

De la suite, ou plutôt de la fin de l'« incident », le public ne sait rien. On a dit que la supplique a été portée au souverain pontife par un cardinal ; le Cardinal Frings, selon les uns ; le Cardinal Meyer, selon d'autres, le Cardinal Suenens, selon des tiers. Ce qui est sûr, c'est que le Saint-Père, si la supplique lui a été portée, a maintenu son refus, puisque dans son discours du samedi 21, pour la clôture de la troisième session, il a dit que la Déclaration sur la liberté religieuse ne s'était pas trouvée prête pour la promulgation « faute de temps, *ob defectum temporis* ».

(...) Certains, principalement en France, voulaient obstinément, voulaient puissamment, voulaient passionnément la Déclaration avant la fin de 1964 ². On

¹ — R. Wiltgen, dans *Le Rhin se jette dans le Tibre*, dit : « Lorsque le compte exact fut fait, pour être publié après la clôture de la session, on trouva exactement 441 noms » (p. 234). (NDLR.)

² — Ce sont les mêmes qui, obstinément, puissamment, passionnément, ne voulaient pas que la sainte Vierge fût proclamée Mère de l'Église. Ce n'est pas une contingence ; ce sont deux effets nécessaires d'une unique pseudo-théologie sous-jacente. C'est ainsi en toutes matières théologiques. (Note de l'abbé Berto.)

était au 20 novembre, à la veille même de la clôture de la troisième session. Voilà certainement un cas d'urgence, et d'extrême urgence. Mais pourquoi tenaient-ils tant à cette Déclaration avant la fin de 1964 ? Parce que 1964 était l'année centenaire de *Quanta cura* et du *Syllabus* y annexé, et que la Déclaration devait être, dans leurs désirs, l'amende honorable que l'Église doit au genre humain en expiation du *Syllabus*, et le témoignage de son bon vouloir à suivre désormais des maximes qui lui permettent « un bon COMPAGNONNAGE » avec le monde moderne.

Pour qu'il fût bien clair qu'on entendait donner à la « Déclaration » la valeur d'une rétractation, on lui associait la réhabilitation de Galilée, de la naissance duquel, en 1564, le quatrième anniversaire centenaire arrivait aussi en 1964 ¹.

Nous donnerions beaucoup pour que ces choses désolantes, ces choses meurtrissantes, n'eussent pas été dites par le P. Congar.

*

La troisième session se clôtura le samedi 21 novembre par la triple promulgation de la Constitution sur l'Église (*Lumen gentium*; le texte, contenant le fameux chapitre III sur la collégialité, fut adopté par 2 151 voix contre 5), du Décret sur les Églises orientales (*Orientalium Ecclesiarum*) et du Décret sur l'œcuménisme (*Unitatis redintegratio*, adopté par 2 137 voix contre 11).

Puis Paul VI fit un discours dans lequel il proclama la Vierge Marie « Mère de l'Église ». Les experts de la commission théologique avaient pourtant fait en sorte que ce titre ne lui soit pas discerné et fût éliminé du chapitre de *Lumen gentium* qui lui était consacré. En revanche, le *Cætus internationalis Patrum* avait, de son côté, recueilli des signatures pour une pétition qui demandait au pape que la bienheureuse Vierge Marie soit « proclamée Mère de l'Église par le Concile, c'est-à-dire par Votre Sainteté en tant que chef et par les Pères en tant que membres ». La même supplique avait été faite par le cardinal Wyszynski et l'épiscopat polonais.

Mgr de Proença Sigaud et le *Cætus*, avaient même réuni la signature de 510 responsables de patriarchats, archidiocèses et diocèses de 76 pays pour demander au souverain pontife la consécration, pendant le Concile, du monde entier au *Cœur Immaculé de Marie*, comme l'avait réclamé Notre-Dame de Fatima. « Mais il était bien connu que les évêques d'Allemagne et de France, ainsi que le cardinal Bea, étaient opposés à une telle consécration, et elle ne se fit pas². » Cela aussi fait partie de « l'histoire mystique » de

¹ — Au cours de la quatrième session, Mgr Guano et le père Congar tentèrent de faire insérer une mention de Galilée dans le schéma XIII (future constitution *Gaudium et spes*). Paul VI, sollicité à ce sujet, préféra qu'il n'y ait pas de mention de Galilée dans les textes du Concile, mais demanda qu'on lui suggérât quelque chose à faire, un geste, pour réhabiliter Galilée... On sait que, depuis, Jean-Paul II a inclus Galilée dans ses multiples repentances. (NDLR.)

² — *Le Rhin se jette dans le Tibre*, p. 237. Il ne semble pas que l'objet de la supplique portât sur la Russie, comme l'avait demandé en réalité Notre-Dame à Fatima, mais qu'on se contentât de solliciter la répétition de ce qu'avait fait Pie XII en 1942.

Vatican II, « la seule histoire vraie »... Du coup, jusqu'à la fin, le Concile devait rester « gâteaux » et même malfaisant.

L'abbé Berto a raconté, en *obiter dictum*, la réaction de colère de nombre de Pères conciliaires pendant le discours de Paul VI qui déclara Marie « Mère de l'Église » :

(...) Oui, c'est là Paul VI (...). Nul envol, nulle ampleur, une constriction de la gorge plutôt, des mots qui ont peine à sortir, le ton même que Paul VI avait lorsque dans Saint-Pierre il déclara « la très sainte Vierge Marie Mère de l'Église » comme s'il eût craint (et il craignait, et il avait sujet de craindre), un cri de fureur sur certains bancs conciliaires. Un évêque italien nous disait que, non loin de lui, des Pères ne s'étaient pas joints à l'acclamation commune, étaient restés assis, verts de rage, *verdi di rabbia* ¹.

*
* *

Dans le « Mémorial » placé en tête du numéro d'*Itinéraires* consacré à la mémoire de l'abbé Victor-Alain Berto (avril 1969, numéro 132), Jean Madiran écrivait ces lignes que nous reproduisons pour terminer, car elles viennent parfaitement clore la série de lettres qui précèdent. Les passages soulignés sont de la rédaction.

(...) Il [l'abbé Berto] avait perdu sa santé en assistant et en participant, comme expert de Mgr Marcel Lefebvre, au déroulement de la seconde et de la troisième sessions du Concile. Ce qu'il en a écrit sur place est un témoignage qui sera connu un jour ². *Il ne reconnaissait plus Rome*. Il n'imaginait pas, avant de

¹ — *Itinéraires* 139 (janvier 1970), article intitulé : « L'Église de Rome », p. 199-200.

Le témoignage de l'impie Congar sur cet événement confirme le récit de l'abbé Berto : « Pendant un quart d'heure il [Paul VI] fait un éloge très dévot de la Vierge Marie. Longuement, bien que son texte ait peu de contenu, il parle, puis en vient à employer des mots comme "*declaramus*" et annonce le titre de *Mater Ecclesiae*. Les sept protonotaires, assis tout près de moi, se sont levés. Les deux cardinaux assistant le pape, les autres cardinaux, presque tous les évêques. Les applaudissements nourris sont très fortement appuyés par toute la tourbe des porte-insignes et des différents membres de la cour pontificale. Ils ont l'air de croire que le pape vient de faire une définition dogmatique. Mais définition *de* Quoi ? Quel est le *contenu* de "*Mater Ecclesiae*" ??? Les observateurs [protestants] gardent une très mauvaise impression des deux derniers jours et de ce dernier acte. Ils voient, nous voyons avec eux qu'on n'a pas tenu compte d'eux, que les exigences d'une vraie sensibilité œcuménique n'ont pas été observées. Cullmann [protestant] dit : "Il faudra deux générations pour effacer et faire oublier cela". [...] La session a mal fini. Je dis : ils ont jeté de la cendre sur nos fleurs et puis, après, ils jettent des fleurs sur la cendre. Pour ma part, je prends du recul [...]. Mais, à voir les choses froidement, ce qui s'est passé est TRÈS grave. On a reculé de plusieurs années. LES FRÈRES SÉPARÉS SE SONT REMIS à DOUTER DE NOUS. [...] Le pape, qui est l'homme de tous, a voulu donner satisfaction à tous. Mais, ce faisant, il est apparu comme celui en qui on ne peut se fier totalement. Une fois de plus, il n'a ni la théologie, ni la structure intellectuelle de ses gestes. » (*Mon journal du Concile*, t. II, p. 290-291.) Et c'est cet homme que Jean-Paul II a fait cardinal ! (NDLR.)

² — C'est pour faire connaître ce témoignage essentiel que nous avons jugé nécessaire de publier les lettres qui précèdent, en grande partie inédites. (NDLR.)

l'avoir vu et touché, que les choses en étaient à ce point. Il m'aurait dit volontiers, avant de partir, ce qu'un autre sage me disait à la même époque : « Ne vous laissez pas impressionner par la presse de nos adversaires. Ils racontent ce qu'ils veulent et l'on n'entend qu'eux. Mais les évêques, mais le Saint-Siège ne sont pas tels que les présentent tous ces journaux. » *De voir sur place et par lui-même ce qu'il en était, l'abbé Berto crut en mourir.* Il aperçut aussitôt tout ce qui allait en découler. Il se rendait compte que dans la Rome conciliaire une campagne de presse avait plus de poids et d'influence qu'un mémoire théologique. *Il discerna plusieurs manœuvres honteuses et une marée montante de procédés et procédures indignes.* Il savait par l'histoire de l'Église que tout cela est possible : mais cet homme d'expérience n'avait pas eu cette expérience-là. Elle le submergea, du moins physiquement, et il ne s'est jamais relevé de cette épreuve. Il avait connu la Rome de Pie XI, où l'autorité suprême était vigilante, laborieuse, incontestée. Il savait qu'un Concile doit être conduit par l'Église de Rome, c'est-à-dire par le pape et les organes de son gouvernement : il assistait à la démolition des congrégations romaines, insultées et bafouées de la tribune même du Concile, et par des cardinaux, aux applaudissements de la presse mondiale. Il prévoyait que cette humiliation méthodique de l'autorité, imprudemment tolérée, allait descendre du haut jusqu'en bas de l'Église, du haut jusqu'en bas du Peuple de Dieu, ruiner universellement l'autorité des évêques, des curés, des parents, des maîtres, et inaugurer dans la jeunesse un temps de sauvage anarchie. Le spectacle de la trahison des uns, de la démission des autres, de surcroît mises bruyamment l'une et l'autre au compte de l'action du Saint-Esprit, était au point de le tuer quand Mgr Marcel Lefèbvre le dispensa de venir l'assister à la dernière session. Je crois que depuis ce moment, il n'attendait plus que la mort ¹.

*
* *

Annexes

Une lettre de 1967

Nous transcrivons cette ultime lettre à un prêtre, que M. l'abbé Berto écrivit un an avant sa mort (survenue le 17 décembre 1968), et qui sonne comme un dernier cri de douleur : « Il nous faut bien, "en attendant" que Rome se reprenne à être Rome, nous opposer selon le jugement de notre conscience, aux trahisons, aux mensonges, aux iniquités qu'elle laisse s'accomplir. »

Le Sel de la terre.

*

¹ — *Itinéraires* 132, p. 17-19.

Notre-Dame de Joie, le 14 décembre 1967.

IL n'y a plus de Droit ; les lois canoniques sont bafouées tous les jours, sans excepter celles qui ont un fondement très proche dans l'institution divine, sans répression ni blâme d'aucune autorité ; il est devenu impossible de se faire rendre justice dans l'Église ; au lieu de la droiture et de l'honneur évangélique, c'est partout l'imposture, le chaud et le froid soufflés ensemble, le langage équivoque, le biais, le louche, les dérobades lâches, et souvent la forfaiture qualifiée, une tyrannie anonyme et tentaculaire substituée à des pouvoirs authentiques, clairement définis, astreints aux voies juridiques dès qu'ils croient devoir sortir des voies paternelles. Partout l'anarchie et l'arbitraire, nulle protection des faibles, nulle audience garantie aux opprimés.

A lui seul, ce désordre violent, universel, corrompant jusqu'aux racines, à pour effet inévitable que chacun est laissé à sa propre conscience. Et comme si ce n'était pas assez, on annonce une refonte totale du Droit de l'Église sans terme déterminé, ce qui entraîne une sorte de « *vacatio legis* » [vacance de la loi] ou plutôt de « *vacatio legum* » [vacance des lois] elle-même universelle et indéterminée. On a beau nous dire qu'« en attendant », les canons non abrogés demeurent en vigueur. De ces « en attendant », nous commençons à savoir ce que vaut l'aune, et qu'il suffit d'une infraction assez insolente et un peu prolongée pour que ce soit l'infraction qui devienne la loi. C'est le procédé qui réussit infailliblement. Cela a été affirmé, sans nul démenti, par l'*Ami du Clergé* à propos des dernières instructions sur la Liturgie ; ces instructions ont manifestement pour fin de « repêcher » ceux qui s'étaient mis en état de désobéissance. En effet, c'est manifeste. Mais lorsque le législateur se discrédite à ce degré, il n'y a plus que Dieu à qui l'on puisse obéir, dans une conscience aussi purifiée qu'il est en notre pouvoir, avec sa grâce, de la purifier.

Vous savez, cher monsieur l'abbé, que le prêtre qui vous écrit cela vous l'écrit en frémissant. Je ne me reconnais qu'à peine en ce que je vous dis. J'ai été élevé dans des sentiments absolument contraires ; j'ai été formé, façonné, pétri, à me tenir aux pieds de la Première chaire, à recevoir à genoux ses lumières et ses ordres, à n'avoir d'autre conscience que celle de l'Église, Mère et Maîtresse, transcendante à la mienne, interprète infiniment plus sûre que la mienne des vouloirs de Dieu. Mais cette Église, Mère et Maîtresse, se fait fille de ses filles et servante de ses servantes, jusqu'à ne plus vouloir être que l'écho de leurs voix disparates et discordantes ; seule indéfectible de droit divin, en ce qu'elle n'a d'autre évêque que Pierre, elle se soumet à des Églises non seulement dont chacune est défectible, mais dont la somme même est défectible de soi, et n'est indéfectible qu'à raison de son union avec elle, l'Église romaine. Pour un romain de ma sorte, mais romain à ne pouvoir l'être davantage, romain de serment, romain d'entrailles, romain d'un voeu de romanité chaque jour renouvelé depuis quarante-cinq ans, cet abaissement, cette dégradation du Siècle romain est un spectacle insoutenable,

un déchirement inexprimable. Mais, hélas, en ces années d'un châtement trop mérité, les choses sont ainsi, vous les voyez ainsi, ainsi je les vois quand et vous et moi voudrions tant qu'elles fussent autrement. Et puisqu'elles sont telles, il nous faut bien, « en attendant » que Rome se reprenne à être Rome, nous opposer selon le jugement de notre conscience, aux trahisons, aux mensonges, aux iniquités qu'elle laisse s'accomplir.

*

Hommage de l'abbé Berto à Mgr Lefebvre

Le témoignage qui suit, tiré d'une lettre écrite entre la deuxième et la troisième session du Concile, a été placé par l'éditeur en tête du livre *J'accuse le Concile* (Martigny, Éditions Saint-Gabriel, novembre 1976) qui reproduit les interventions de Mgr Lefebvre au Concile.

Le Sel de la terre.

*

Le 3 janvier 1964.

J'avais l'honneur, très grand et très immérité, je le dis devant Dieu, d'être son théologien. Le secret que j'ai juré couvre le travail que j'ai fait sous lui, mais je ne trahis aucun secret en vous disant que Mgr Lefebvre est un théologien, et de beaucoup supérieur à son propre théologien – et plutôt à Dieu que tous les Pères le fussent au degré où il est ! Il a un « habitus » théologique parfaitement sûr et affiné, auquel sa très grande piété envers le Saint-Siège ajoute cette « connaturalité » qui permet, avant même que l'habitus discursif intervienne, de discerner d'intuition ce qui est et ce qui n'est pas compossible avec les prérogatives souveraines du Rocher de l'Église.

Il ne ressemble en rien à ces Pères qui, comme l'un d'eux a eu le front de s'en vanter publiquement, prenaient des mains d'un « peritus » [expert], dans la voiture même qui les amenait à Saint-Pierre, le texte « tout cuit » de leur invention « in aula ». Pas une fois je ne lui ai soumis un mémoire, une note, un canevas, sans qu'il les ait revus, rebrassés, repensés et parfois refaits de fond en comble, de son travail personnel et assidu. Je n'ai pas « collaboré » avec lui ; si le mot était français, je dirais que j'ai vraiment « sublaboré » avec lui, selon mon rang de théologien particulier et selon son honneur et sa dignité de Père d'un concile œcuménique, juge et docteur de la foi avec le pontife romain...

Abbé V.-A. Berto.

*

* *

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !